SI·EN Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 28
11 juin 1996

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Agenda du Secrétariat Général 2
Colloque du CNAL 2
Compte rendu du Conseil National
- jeudi matin 3
- jeudi après-midi 7
- vendredi matin 9
- vendredi après-midi
  * intervention de J.M. Jutant .. 12
  * thèmes transversaux 13

Vers une carte scolaire
des circonscriptions 11
Mobilité : enfin ! 16
Congrès de la J.P.A. 18

NOTRE MÉTIER
De l'affectation
sur poste apprentissage 17
Concours IPR-IA 18
Billets... SVP ! 20

RETRAITÉS
Lettre au
Président de la République 19

L'inspection n° 28
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

La conscription militaire et l'École ont constitué deux piliers de l'Institution républicaine, creusets de l'intégration et de l'identité nationale.

Chacun sait ce qu'il advient du premier.

L'École, malgré les secousses et les attaques multiples, tient bon. Pour l'instant. Mais, pour combien de temps encore ? C'est bien la question que l'on est en droit de se poser aujourd'hui.

Tout système libéral privilégie l'économique. Il n'est donc pas surprenant que, dans un gouvernement, le ministère des Finances et du Budget soit tout puissant, davantage encore dans un contexte où le politique affirme que la Fonction publique doit perdre tout l'embonpoint qu'elle aurait pris au fil des années…

C'est pourquoi la décision du Premier ministre, d'inscrire au "bleu" du budget le dispositif issu des négociations engagées entre le SI.EN-FEN et le ministère de l'Éducation nationale, est déterminante pour la suite de la mise en oeuvre du projet.

Mais les aspects budgétaires, pour importants qu'ils soient, ne couvrent pas à eux seuls, le champ des négociations. Si le SI.EN-FEN apprécie le "bleuissement" du dossier comme une mesure positive, il constate qu'aucune avancée significative n'a encore pu être "actée" en ce qui concerne les missions des inspecteurs.

L'Inspection, institution forte dans l'histoire de l'École, a été inscrite depuis la Loi d'orientation de1989 dans une perspective d'évaluation, ce qui a été confirmé par le décret de 1990 portant statuts particuliers des corps d'inspection à vocation territoriale.

Chacun sait, par ailleurs, que l'évaluation est devenue une des fonctions-clés d'une politique de décentralisation induisant fortement la déconcentration administrative.

Chacun sait, aussi, que l'évaluation - et le rôle des corps d'inspection en découle - est au coeur des débats sur la réforme de l'État.

Au sein du ministère de l'Éducation nationale, les inspecteurs sont en mesure d'apprécier, mieux que d'autres peut-être, pour l'avoir vécue depuis longtemps, l'articulation entre l'État et les collectivités territoriales ainsi que les différents partenaires locaux.

Il est inquiétant de constater que ces questions - sur lesquelles notre ministère, comme les autres, a dû remettre sa copie au Premier Ministre, comme il leur était demandé en juillet 95 - n'aient fait l'objet d'aucune information, à ce jour, des représentants des personnels pourtant directement concernés.

C'est aussi, par là, prendre concrètement la mesure du rôle et de la considération qui semblent accordés à ceux que l'on dit pourtant participer de l'Encadrement.

Est-ce ainsi que l'on pense, sérieusement, préparer les transformations pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système ?

Michel Marucelli
8 juin 1996

Agenda du Secrétariat Général depuis le 11 mai

13 mai	BFN (Michel Marucelli) Observatoire national de la Sécurité, groupe de travail n° 2 (accidents) (Michel Le Bohec) FEN : préparation de la résolution générale du congrès de Rennes (Claude Guerre)
14 mai	Section départementale de l'Yonne (Michel Marucelli) Section académique de Lille (Renée Hasiak et Mireille Destrez)
20 mai	EFN (Michel Marucelli)
21 mai	Éditions Foucher : prospection pour annuaire 97 (Renée Hasiak ; Michel Marucelli) Ministère Éducation Nationale : audience Directeur adjoint du Cabinet + DPDE (Renée Hasiak ; Michel Marucelli)
22 mai	Bureau National
23-24 mai	Conseil National
28 mai	Ministère Éducation Nationale : audience Directeur des Écoles (Gaby Santarelli ; Michel Marucelli) Rassemblement Place du Trocadéro à 18 h 30, en hommage aux sept moines assassinés en Algérie, contre le terrorisme et contre tous les intégrismes (Michel Marucelli)
29 mai	Manifestation de l'UNSA contre le "dégraissage des fonctionnaires", pour la défense et la promotion du Service public (Marie-Paule Collet ; Renée Hasiak ; Michel Marucelli)
30 mai	Conseil Supérieur de l'Éducation (Renée Hasiak)
30-31 mai	50ème congrès de la J.P.A. à Laon (Aisne) (Léon-Paul Bouvet)
7 juin	FEN : commission "Jeunes" (Marie-Paule Collet)
8 juin	Section FEN-Essonne : débat sur l'évaluation (Michel Marucelli)

Colloque du CNAL :

«Laïcité et solidarité: contre les mécanismes d'exclusion».

Le Comité National d'Action Laïque, constitué de la FEN, du Syndicat des Enseignants, de la FCPE, de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, de la Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale- a organisé le 11 mai, à Paris, un colloque particulièrement intéressant, auquel ont participé des intervenants de très haut niveau, pour tenter de répondre à trois questions de fond :
- quel est l'état de notre société ?
- que signifie «citoyenneté» sur fond d'exclusion ?
- la solidarité doit-elle être laissée au seul secteur caritatif ?

Marie-Françoise Bechtel, Maître des Requêtes au Conseil d'État, est venue démontrer combien était d'actualité le lien entre solidarité et laïcité et combien il était urgent de restaurer la conscience civique afin de rétablir le lien entre exclus et non exclus. Thierry Paquot, Maître de Conférence à l'École d'architecture de Paris -La Défense, après un rappel historique de l'urbanisme social, a revendiqué un Droit à la Ville comme il existe un Droit au logement, en militant pour une architecture et un urbanisme qui facilitent le rapport à l'autre. Maurice Charrier, Maire de Vaulx-en-Velin, a exposé le rôle de l'élu d'une collectivité territoriale et les difficultés à résoudre, tout en critiquant, une politique de la Ville conduite depuis près de 20 ans sur le principe de la gestion du «ghetto par le ghetto», dans lequel s'inscrivent aussi les dernières mesures relatives aux «zones franches», alors qu'il faudrait plus d'ouverture, plus de liaisons et plus de solidarité entre les communes. Pierre-André Taguieff, Directeur de Recherche au CNRS et Maître de Conférence à l'Institut Politique de Paris, et Pascal Perrineau, Directeur du Centre d'Étude de la Vie Politique Française, ont procédé à une analyse politique, sociologique et géographique de l'évolution de l'électorat lepéniste et des thèses développées par le Front national, parti populiste qui est en train d'investir le terrain syndical dans des secteurs sensibles: police, RATP et même celui de l'Éducation nationale, les jeunes 18-25 ans représentant un fort taux de ses électeurs, ainsi qu'une grande partie des exclus, chômeurs en particulier. Martine Aubry, Maître des Requêtes au Conseil d'État et ancien ministre, a exprimé ses craintes, notamment en direction des jeunes des banlieues, socialement déstructurés et pour lesquels l'école reste le seul lieu représentant la République. Après avoir dénoncé la politique anti-emploi et anticroissance du gouvernement actuel, elle a tracé quelques pistes d'une politique pour relancer l'emploi qui est la priorité fondamentale. Elle a démontré que le système libéral continuerait à tenter de pourvoir aux besoins des exclus et qu'il fallait construire une autre société qui nécessite de grands changements. Robert Castel, Directeur du Centre d'Étude des Mouvements Sociaux, a confirmé les effets sociaux dévastateurs de l'exclusion économique et dénoncé la précarité des emplois qui ne fait qu'accroître le problème. Il préconise des remèdes plus énergiques que ceux utilisés jusqu'à présent tout en mettant en garde contre un excès de focalisation sur le malheur social et l'exclusion qui risque de fonctionner comme un piège. Enfin, Anne-Marie Franchi, de la Ligue de l'Enseignement, a rendu compte d'une enquête récente auprès des CDAL, comités départementaux, d'où ressort d'une part la nécessité de réactiver fortement le lien entre solidarité, laïcité et responsabilité, et d'autre part, un sentiment de découragement des militants qui s'activent cependant mais constatent l'éparpillement de leurs efforts par manque, avant tout, de véritable coordination au plan local....

A surgi alors en moi le souvenir du temps où les Inspecteurs Primaires, parmi d'autres, dans la discrétion mais avec une efficacité reconnue par tous, participaient activement à ce rôle de coordination dont ils étaient fréquemment le moteur...

C'est à un regain d'engagement militant des inspecteurs, sauf à renier les valeurs auxquelles ils se réfèrent, que ce Colloque du CNAL aura permis d'en appeler. Ce message a été écouté et entendu. Je ne doute pas qu'il le soit de tous.

Michel Marucelli

Conseil syndical des 23 et 24 mai 1996
Jeudi matin
Présidence : Marthe Lévêque et Jean-Paul Vallier
Secrétariat : Gaby Santarelli et Yves Rondel

Intervention de Michel Marucelli, Secrétaire Général

Le Conseil National est, statutairement, l'instance de régulation entre deux congrès.

Il doit permettre de mesurer le chemin parcouru sur la voie des orientations et des motions adoptées par le dernier Congrès, procéder aux ajustements nécessaires et, déjà, préparer les travaux du prochain congrès.

Voilà les objectifs fixés à notre réunion.

Il y donc un an, ici même, nous étions réunis pour le premier congrès du SI.EN-FEN que nous avions alors qualifié de Congrès de la détermination, de la cohésion et de l'action.

J'en rappelle le contexte : nous sortions d'une longue période de campagne présidentielle, le nouveau Président de la République, Jacques Chirac, venait tout juste d'être élu, le nouveau Premier ministre nommé, et le Gouvernement en cours de constitution, la composition devait en être connue au cours même du congrès. C'est en apprenant la reconduction de François Bayrou à l'Éducation nationale que le Congrès prenait la décision de se rendre au ministère afin de remettre au ministre en personne une lettre lui exprimant l'indignation des inspecteurs devant l'indifférence avec laquelle ils étaient traités depuis deux ans, indifférence ressentie comme du mépris, leur détermination à poursuivre les discussions ouvertes par le directeur du précédent Cabinet et à voir aboutir leurs revendications concernant tant les actifs que les retraités. A cette occasion, faut-il le rappeler, le ministère nous offrait une manifestation sur la voie publique, sous bonne escorte, assurément la première manifestation du nouveau septennat !...

Détermination, cohésion et action, également démontrées dans le mouvement de grève du courrier administratif, lancé au retour des congés d'hiver et très largement suivi par nos adhérents ainsi que par des collègues non syndiqués.

Outre le texte d'orientation sur les missions d'inspection, les motions adoptées, le Congrès fixait un plan d'actions progressif qui fut rigoureusement suivi.

Le rapport de force ainsi établi a contraint le ministre à recevoir - enfin ! - le SI.EN-FEN, à franchir une première étape, le 23 juin, en déclarant les discussions ouvertes avec le seul SI.EN-FEN et à programmer deux réunions au cours de l'été; réunions au demeurant décevantes et sans résultat concret, -le ministre ne connaissant pas encore son enveloppe budgétaire- sur fond de gel du salaire des fonctionnaires décidé, dès juillet, par le Premier ministre.

Devant ce constat, le Bureau National décidait, à la rentrée, de relancer et durcir l'action prévue par le dispositif arrêté lors du congrès. Il convoquait, pour le 28 septembre, le Conseil syndical afin de l'informer de l'état des discussions et des diverses pistes envisagées, et prendre la mesure de la marge étroite restant après la décision du gel des salaires des fonctionnaires par le Premier ministre, ainsi que son refus de toute mesure catégorielle dans la Fonction publique comme de tout dépassement de l'indice 1015 brut dans l'application de l'accord Durafour.

Le 17 octobre, nouvelle réunion de travail au cours de laquelle le ministre s'est déclaré prêt à rechercher une meilleure progressivité de carrière, à examiner la question de la hors-échelle lettre A et les issues du corps des IEN. «C'est pour moi une manière de reconnaître que votre mission s'intègre à la mission unique d'inspection, de sorte que chacun des corps ait des issues de carrière».

Constatant qu'une nouvelle étape était franchie, allant dans le sens des mandats de congrès, le Bureau National décidait alors de lever partiellement les consignes d'action. Partiellement seulement, car un certain nombre de précisions lui manquaient, qui n'ont été apportées que le 13 novembre. En conséquence, le Bureau National prenait la décision de suspendre l'ensemble des actions afin de s'engager dans l'étape des négociations. Décision prise également, faut-il le rappeler, après le remaniement ministériel survenu le 7 novembre, dans la surprise générale compte tenu de la période de l'examen budgétaire 1996.

Le bulletin syndical n°23 du 11 janvier 1996 a rendu compte du résultat des douze réunions de négociations avec le ministère. Le Bureau National a réuni, une nouvelle fois, le Conseil syndical le 8 février. UN seul thème inscrit à l'ordre du jour : le point sur les négociations (Cf. bulletin n°24 du 11 février).

Ainsi la presse syndicale s'est largement fait l'écho du contenu de ces négociations. Je n'y reviendrai donc pas.

Si ce n'est pour rappeler le contexte du puissant mouvement social - manifestations et grèves dans les services publics - dans lequel ces négociations ont été menées, mouvement dans lequel le SI.EN s'est retrouvé, à l'appel de la FEN- et de l'UNSA en réaction aux annonces du gouvernement portant atteinte au régime des pensions de retraite ainsi qu'à certaines dispositions relatives au projet de réforme du système d'assurance-maladie.

Depuis, la transformation de la DPID en DPDE, avec son changement de Directeur, la mobilisation de l'ensemble des directions du ministère et du Cabinet sur des actualités «chaudes» comme la violence à l'École ou la mise en oeuvre des États généraux de l'Université, ont fait prendre un retard important par rapport au calendrier initialement prévu... Les réponses aux relances incessantes auprès du ministère, y compris lors de la CAPN du 9 avril, nous assuraient de la bonne marche du dossier et, après une ultime réunion interne, de son envoi à Matignon, le 17 avril...

L'actualité plus récente, relative au débat parlementaire sur les orientations budgétaires pour 1997, les annonces fracassantes du Premier ministre sur les réductions budgétaires drastiques à infliger aux dépenses publiques, sont apparues comme autant de menaces pesant sur l'aboutissement favorable de notre dossier.

Nous avons obtenu le 21 mai, avant-hier, une audience auprès du directeur adjoint du Cabinet, Olivier Legal, assisté de Jean-Marie Jutant et de Marcel Duhamel, au moment même où le ministre intervenait devant les députés sur les États généraux de l'Université.

En date du 17 mai, est arrivé du Cabinet du Premier ministre, l'accord sur le schéma général du principe de débouché vers le corps des IPR-IA, par transformation progressive de postes d'IEN à raison des 45% demandés sur cinq ans, devant aboutir à 240 emplois. Cette étape décisive d'inscription au «bleu du budget» est franchie, mais des discussions âpres et prévisibles sont attendues au niveau du ministère du Budget. Les prochaines étapes sont :

* la validation par la commission de suivi de l'application du protocole Durafour ;
* les arbitrages interministériels.

A notre question sur la création d'une spécialité IPR-IA du premier degré sans laquelle l'élargissement à 45% de la liste d'aptitude n'a aucun sens, et tout en reconnaissant que des résistances existent au sein même de notre ministère, Olivier Legal répond que le ministre prendra toutes les dispositions pour que cette décision soit effective, dès le moment où l'accord finan-

cier sera décidé pour l'ensemble de la durée du plan.

Dès cet accord, les textes statutaires modificatifs seront pris avec comme date d'application le 1er septembre, comme prévu. Même si les textes ne sortent que plus tard, l'effet rétroactif jouera.

Quant aux missions, une réunion avec la DLC et la DE se tiendra au plus tard sous quinzaine. La réunion de premier bilan devant également se tenir en juin.

Quant aux crédits de fonctionnement - et de déplacement en particulier - le ministre prendra toutes les dispositions pour que les inspecteurs puissent accomplir leurs missions.

Voilà donc le dernier point sur l'état d'avancement du dossier des négociations avec le ministère.

Le Bureau National considère qu'il s'agit-là du premier acte de concrétisation et de reconnaissance du dossier. Cela ne veut pas dire pour autant que tout est réglé. Il reste vigilant et veillera à son bon aboutissement et, dans un premier temps, lors de son passage à la commission de suivi du protocole Durafour, avec l'appui de la FEN.

Je ne voudrais pas clore sur ce point sans rappeler qu'une fois de plus les collègues retraités n'obtiendront pas satisfaction dans ce dispositif. Le ministre, après bien d'autres, il faut le souligner, s'est montré sourd à notre argumentation. C'est pourquoi le Bureau National a décidé d'engager une démarche d'une autre nature au niveau du Président de la République. Mais je laisse le soin à Michel Cruchet d'y revenir plus longuement.

Je voudrais aborder maintenant quelques points caractéristiques de l'année écoulée.

- Les écarts considérables entre les discours tenus et les réalités constatées.

Mettons à part le grand écart entre les promesses électorales et les pratiques des divers candidats une fois élus... C'est une constante à laquelle nous sommes habitués.

- Tout de même regardons de plus près : que penser du recul et de l'ouverture du gouvernement sous la pression du profond mouvement social de la fin de l'année 1995 ? Sur les pensions civiles et militaires, recul certes, mais dans le même temps certains ministres reprenaient ailleurs, aussi fermement, les intentions combattues... Sur le «service public à la française» que l'on veut voir aujourd'hui plus... svelte, mais que l'on prétendait, hier, défendre à tout prix et promouvoir au niveau européen comme facteur déterminant de la lutte contre la «fracture sociale», etc....

- Contradictions également dans le camp syndical où l'unitarisme affiché et la volonté de conduire ensemble des revendications légitimes, mais dont les amalgames d'alors ont conduit à de nouveaux fractionnements syndicaux. Je pense, en particulier, au développement de SUD, issu de la CFDT, et qui vient de créer un «SUD Éducation». Et, plus grave, comment ne pas observer les glissement successifs des discours lepénistes déclarant désormais comprendre et saluer les luttes syndicales. Le F.N. suscitant la création de syndicats dans la Police, la R.A.T.P. et même dans l'enseignement où il semble soutenir la création d'un «M.E.N.» ! ...

Ces évolutions, inquiétantes, réclament la plus grande vigilance de ceux qui militent pour la laïcité, la solidarité et contre les exclusions de toutes sortes. Nous devons, nous, Inspecteurs de l'Éducation nationale, réfléchir à notre place dans ces combats qui relèvent des valeurs auxquelles nous ne cessons de nous référer et qui nécessitent, à l'évidence, un regain d'attention et, certainement, d'engagement militant de notre part.

- Contradictions entre les engagements ministériels à notre égard et les réalités des pratiques académiques et départementales, par exemple dans la gestion des personnels d'inspection. C'est vrai pour les dernières CAPA et la CAPN du 9 avril où nous avons pu constater dans un nombre tout de même important d'académies, même s'il reste encore minoritaire, des prises de positions totalement différentes, voire opposées, aux directives données par le ministère. Faut-il citer l'exemple de la mobilité ? Nous y reviendrons dans nos débats, mais j'ai, d'ores et déjà, solennellement indiqué au nouveau directeur de la DPDE qu'il n'était plus question pour nous de continuer à fonctionner selon de telles pratiques, aussi peu cohérentes, aussi inéquitables d'une académie à l'autre et qu'il serait dangereux de traiter ainsi des personnels dits d'encadrement, sauf à remettre en cause leur cohésion si nécessaire pourtant à la bonne marche du système éducatif et à l'atteinte des objectifs fixés dans les lois d'orientation et de programmation du nouveau Contrat pour l'École... Quel encadrement voulons-nous dans le service public d'Éducation ? Quels inspecteurs, pour quelles missions ? Ce sera, bien entendu, le fil rouge à nos débats et nous y reviendrons.

- Personnels d'encadrement, reconnus comme tels bien que n'étant pas personnels d'autorité, les inspecteurs sont des responsables dans le système. Responsables également, comme tout citoyen, devant un tribunal pour tous leurs actes, y compris professionnels. Je fais référence ici, très clairement, à ce que les médias ont appelé «l'affaire du Drac» où notre collègue Anne-Yvonne Savigneux, mais aussi l'Inspecteur d'académie de l'Isère, se retrouvent mis en examen par un juge d'instruction. Cela a déclenché d'une part notre solidarité manifestée concrètement à notre collègue, mais cela doit, d'autre part, nous conduire à clarifier les responsabilités qui sont les nôtres afin d'aboutir à des propositions auprès de l'Administration.

Je voudrais, enfin, aborder le fonctionnement de notre organisation.

D'abord, pour éviter la période toujours surchargée du mois de mai, le Bureau National a décidé d'avancer la date du prochain Congrès à fin mars-début avril 1997. Cela nous conduira à préparer les travaux du Congrès peu après la rentrée scolaire et sur la base des thèmes débattus ici-même.

Dans cette perspective, les Statuts et le Règlement intérieur de notre Syndicat devront trouver leur version définitive.

Pour ce faire, le Bureau National constituera une commission de travail chargée de préparer les décisions du prochain congrès.

J'en arrive ensuite au fonctionnement du Bureau National.

Je rappelle que les membres du Bureau National sont élus par les adhérents, pour une période de quatre ans, et que le Secrétaire général est élu par les membres du Bureau National, à l'occasion de chaque Congrès. Il se trouve que, pour des raisons d'ordre strictement personnel, je suis obligé de quitter la région parisienne, ce qui m'a conduit à participer au dernier mouvement et, de ce fait, à remettre la décharge complète qui m'avait été attribuée l'année dernière, comme depuis plusieurs années déjà, à disposition du Bureau National qui n'a pas remis en cause mon mandat de Secrétaire général. Mais je tiens à être clair avec vous, comme avec les adhérents qui m'ont élu au Bureau National, cette disposition, nouvelle dans notre organisation, est mise en place, en ce qui me concerne, pour la seule année 1996-1997. J'ai déjà informé clairement le B.N., comme je le fais aujourd'hui devant vous, que je ne serai pas candidat à la fonction de Secrétaire général à l'issue des élections pour le renouvellement du Bureau national lors du congrès 1997. Je resterai, bien entendu, membre du Bureau National jusqu'à l'expiration du mandat que les adhérents m'ont confié l'an passé.

Je dois annoncer, par ailleurs, le départ de Mireille Destrez qui sera toute jeune retraitée à la rentrée prochaine et qui, de ce fait, quitte le B.N. Je tiens, en votre nom, à la remercier pour son action trop souvent discrète mais efficace, sa fidélité à la cause syndicale et son dévouement dans ses fonctions de Trésorière nationale adjointe, fonction créée lors du dernier congrès.

Susceptible de nous quitter également, s'il obtient satisfaction - comme nous le lui souhaitons - à sa demande de mutation sous d'autres cieux - pas si cléments que cela ! Jean-Luc Ballarin, qui n'est plus seul benjamin de l'équipe, mais qui a souvent joué, selon sa propre expression, le rôle de «poil à gratter»... Merci aussi à Jean-Luc. Ces départs, l'un assuré aujourd'hui, l'autre éventuel, ne donneront pas lieu à des élections partielles.

Il est donc clair que le Secrétaire général continuera à assumer ses fonctions de plein exercice, avec les Secrétaires généraux adjoints pour ce qui relève de leur secteur spécifique.

Cela a donc conduit le Bureau National à décider, d'un accord unanime, de la répartition suivante des décharges syndicales qui nous sont octroyées :

* une décharge complète pour Renée Hasiak qui, outre son secteur en responsabilité, assurera celui des publications et la charge de Trésorier adjoint ;
* une demi-décharge à Michel Le Bohec qui, outre son secteur en responsabilité, assurera plus particulièrement l'animation du réseau, ce que l'on appelle ailleurs «la vie interne», ainsi qu'une partie de la commission corporative ;
* l'équivalent de deux journées hebdomadaires à Michel Marucelli ;
* l'équivalent d'une journée hebdomadaire à Gabrielle Santarelli pour l'autre partie de la commission corporative ;
* l'équivalent d'une journée mensuelle pour le secteur Information et Orientation ; reste à décider qui en sera le bénéficiaire.

A l'évidence, cette nouvelle organisation ne modifiera nullement le travail de l'équipe du Bureau National qui a tenu -à l'unanimité- à vous informer, dans la plus grande transparence, de ce qu'il faut bien considérer comme une année de transition mais qui ne remettra nullement en cause la place et le poids de notre syndicat.

Intervention du Trésorier National

Michel Cruchet informe le Conseil National de l'état de la syndicalisation, en hausse légère sur l'an dernier, et des taux des cotisations syndicales 1996/97, arrêtés par le dernier Bureau National (0,5 pour mille du salaire annuel), avec trois taux différents pour les IEN retraités, prenant en compte l'indice atteint avant l'arrêt d'activité qui détermine le calcul du montant de la pension. Il dresse aussi un bilan de l'action conduite auprès du Président de la République concernant la situation injuste faite aux retraités.

Débat

Bernard De Gunten (Lille) fait part des échanges qui ont eu lieu à la dernière réunion académique. Au nom de la section académique il rappelle que le syndicat s'est doté d'une bonne motion corporative visant à la constitution d'un corps unique à trois classes et fait part de la déception des collègues de voir combien notre organisation a du mal à faire avancer ses idées. Il souligne les problèmes que posent le fonctionnement des CAPA et CAPN au cours desquelles il perçoit des "tripotages" scandaleux de l'administration qui lui paraissent cautionnés par les organisations syndicales.

Il dénonce aussi le harcèlement fiscal dont nous sommes l'objet et s'interroge pour savoir qui défend actuellement l'intérêt des IEN. Le Bureau National ? Le Secrétaire Général ? Les syndiqués ?... Constatant les difficultés qu'il y a à conduire une action crédible telle que la grève administrative, il propose une campagne médiatique.

Évoquant la situation des IEN - 1er degré du Nord, il remarque que 5 échelons les séparent du recteur. Par ailleurs, il insiste sur le fait que le ministre n'a pas le courage de définir les modalités de l'inspection et souhaite que le SI.EN s'empare de ce problème et invite ses adhérents à traduire leurs réponses dans leur pratique professionnelle.

Enfin, il intervient sur les problèmes internes de notre organisation : nécessité de revoir les statuts, de limiter nos thèmes de travail (dix avant le Conseil National, ce n'est pas sérieux), d'informer mieux et plus rapidement les adhérents des résultats de la CAPN, de protester plus énergiquement sur les questions comme l'indemnité sélective versée aux IPR-IA, la trimestrialisation de l'ICA.

Yves Gadeau (Nantes) rend compte de la dernière réunion académique, de sa déception en raison du faible nombre de participants (8 sur une trentaine attendue, avec seulement deux départements représentés), et de l'appauvrissement du débat actuel. Sur les trois points à l'ordre du jour : point sur les négociations, passage à la hors-classe et mouvement, réflexion sur les thèmes proposés par le Bureau National, les deux premiers points ont très largement polarisé l'attention des participants. Il évoque trois sujets qui ont retenu l'attention : une contribution d'un IEN-IO sur l'éducation à l'orientation, une motion du 44 sur le barème pour la hors-classe, le souhait de voir le SI.EN se prononcer sur le projet Guy Drut d'aménagement du temps scolaire, ainsi que sur la sensibilisation des langues vivantes à l'École élémentaire.

Enfin concernant les négociations en cours, il constate un sentiment partagé de déception, de doutes et d'indifférence. Selon l'avancement dans la carrière, il souligne le vif mécontentement des collègues qui n'étant pas encore au 9ème échelon, attendent que l'action engagée apporte une amélioration indiciaire pour tous. Il revient sur l'ambiguïté des réactions au sujet des passages hors classe concernant le choix des recteurs et les critères du barème défendu par le SI.EN.

Annie Capron (Reims) tient d'abord à rendre hommage à Serge Joussier réélu responsable académique en septembre 1995 et décédé un mois plus tard. Elle évoque le souvenir de sa voix rocailleuse, de ses interventions parfois rudes, mais surtout de sa volonté jamais défaillante de défendre notre fonction. Une minute de silence à sa mémoire aura lieu au cours de la matinée.

Devant l'impossibilité de tenir une réunion académique, elle a contacté les responsables départementaux et effectué une synthèse. La préoccupation essentielle des collègues reste corporatiste. S'appuyant sur le constat selon lequel les IEN sont de plus en plus sollicités par les recteurs, IA, MAFPEN, IUFM, et faisant dire à l'un de nos collègues : " Si tout le monde est patron de l'IEN, c'est que celui-ci est considéré comme un valet...", constatant par ailleurs que leur investissement matériel et financier n'est pas compensé et qu'ils ne jouissent d'aucune considération de la part de leurs responsables, les IEN sont excédés et demandent :

- que le passage à la hors-classe soit assuré pour tous, fasse l'objet de critères transparents et que cesse l'iniquité actuelle. Dans ce cadre ils s'interrogent sur l'évaluation, la notation des IEN et la notion de mérite, et signalent que dans leur académie le classement rectoral est arbitraire ;
- que le corps ne fasse pas une nouvelle fois les frais d'une restriction budgétaire (frais de déplacement à nouveaux réduits...) ;
- que soit rétabli un concours garantissant l'égalité de traitement des candidats ;
- que notre position institutionnelle soit affirmée dans le cadre de la réforme de l'État, aspect très important qui devrait faire l'objet d'un débat à notre prochain congrès.

Pour conclure, Annie Capron formule deux demandes fortes et impatientes :

- que l'accès à la hors-classe soit plus large et les critères réellement nationaux et transparents ;
- que l'accès au corps des IPR-IA du 1er degré soit bien ouvert comme le ministère s'y est engagé.

Elle remercie Michel Marucelli pour son action et sa venue dans l'académie pour faire le point sur

les négociations engagées et les problèmes rencontrés.

Maurice Ribeyrol (Nancy-Metz) reprend les conclusions de la réunion académique du mois dernier où le thème dominant a été celui du passage à la hors-classe. Il exprime aussi son inquiétude sur un problème de fond : l'avenir de la Fonction publique en France, auquel d'ailleurs nos problèmes de promotions diverses se raccrochent. La Fonction publique lui paraît s'éloigner des valeurs démocratiques et républicaines, la manière dont est traitée par l'administration la promotion hors classe s'apparente à cette dérive, tout comme ce qui a pu filtrer des travaux de la Commission Fauroux. Le risque d'asservissement des serviteurs de l'État existe, nous ne devons pas l'oublier en réfléchissant sur le devenir de notre fonction.

Bernard Tissot (Toulouse) remplace Henri Baylac indisponible pour des raisons de santé. Une réunion académique a pu se tenir début mai qui regroupait des IEN des différentes spécialités.

Le SI.EN résiste bien face au SNPIEN implanté dans la région. Ont été évoqués les problèmes concernant notre place de formateurs dans le système, notamment en formation initiale. Par ailleurs il a été souligné que la question du remboursement des frais de déplacement est loin d'être réglée. Sur les négociations en cours les collègues se prononcent plutôt pour l'aboutissement des projets, avec quelques réserves tenant à la nécessaire transparence du dispositif de passage dans le corps des IPR-IA. Pourtant certains préféreraient une revalorisation des débuts de carrière. Suite à l'affaire du Drac, les collègues s'interrogent sur le rôle des IEN au plan de la sécurité et réclament une formation juridique qui pourrait être organisée dans le cadre des stages FEN. Bernard Tissot termine en assurant Michel Marucelli de son soutien. Considérant que la tâche des responsables syndicaux est rude, il remercie le Bureau National du travail accompli.

Jean-Claude Raffi (Martinique) rappelle la quasi-impossibilité de se réunir au plan académique compte tenu de la géographie. Il rend compte de l'amertume et du scepticisme des IEN de classe normale qui se demandent quand ils pourront accéder à la hors-classe et qui contestent le faible différentiel séparant leur salaire de celui des personnels qu'ils inspectent. Il demande des informations précises sur l'accession au corps des IPR-IA pour permettre aux IEN plus anciens d'apprécier l'opportunité de prolonger leur carrière au-delà de 60 ans. Il souhaite que comme le SNPDEN, le SI.EN sollicite du Ministre la possibilité de bénéficier d'une cessation progressive d'activité pour les IEN du 1er degré.

Gérard Kirady (Loire-Atlantique) insiste sur la préoccupation majeure des IEN de l'académie quant aux modalités de passage hors classe. Il indique qu'il est difficile pour un personnel d'encadrement d'accepter d'avoir des indices de rémunération inférieurs à ceux des personnels inspectés. Il souhaite que soient rapidement clarifiés les critères d'accès à la hors-classe et ceux permettant de devenir IPR-IA, car les dernières CAPA témoignent du développement des pratiques arbitraires des recteurs, créant des rivalités importantes entre IEN. Sachant que le Directeur de la DPDE est prêt à réexaminer la question, il demande que le SI.EN propose à nouveau un barème fondé sur l'ancienneté générale des services, l'ancienneté dans le corps, et l'ancienneté dans l'échelon et revendique que 50 % du corps passe à la hors-classe.

Daniel Gauchon (Bordeaux) indique qu'au cours d'une récente réunion académique les collègues ont exprimé une relative satisfaction quant aux actions conduites par le Bureau National et le Secrétaire Général - qu'ils remercient - et aux propositions ministérielles. Les négociations engagées s'inscrivent dans la logique de nos mandats de congrès par la création progressive d'une prolongation de carrière (hors classe puis corps des IPR-IA) qui doit conduire à la construction du corps unique d'inspecteurs. Il souligne que cette année en CAPA il y a eu convergence entre le choix du recteur et les propositions du SI.EN.

Léon-Paul Bouvet (B.N.) rappelle que les missions d'inspecteurs de l'Éducation nationale dépassent largement la mission d'inspection des enseignants, individuellement. Nous avons syndicalement à creuser cette spécificité de notre mission républicaine. Celle-ci consiste, face aux turbulences sociales, médiatiquement entretenues, à rappeler aux enseignants et à leurs partenaires, de manière forte, en vue de quelles valeurs fondamentales sont assurés les enseignements à l'école primaire et au collège. Comment des inspecteurs tenus dans la dépendance d'illusions locales et dans la dépendance financière peuvent-ils assumer cette présence forte de l'État jusque dans les quartiers les plus en difficulté ? Garants du Service public, les inspecteurs ne peuvent limiter leurs missions à diffuser les dernières circulaires. En raison de ces missions, les IEN ne peuvent accepter d'être jugés arbitrairement, sans critère, sans transparence, et moins payés que des enseignants.

Par ailleurs, il insiste sur le fait que le syndicat est le lieu d'un débat et qu'il n'y a pas de raison de s'offusquer de sa vivacité dans la mesure où les personnes sont respectées.

Mireille Destrez (B.N.) tient à parler en son nom, en tant qu'"ancienne" de l'académie de Lille. Elle veut replacer le compte rendu de Bernard De Gunten dans le contexte actuel de l'académie et du climat émotionnel qui y règne.

Elle rappelle l'histoire syndicale de l'académie et remercie Bernard De Gunten du travail qu'il y conduit. Elle explique les divisions anciennes entre le Nord et le Pas-de-Calais et l'attitude destructrice des IA-DSDEN à l'égard de la vie syndicale.

Récemment de nouvelles tensions se sont développées (cf. bulletin n° 26 article de Pierre Frackowiak au sujet du passage à la hors-classe). Autant d'injustices flagrantes en matière de classement au tableau d'avancement à la hors-classe qui ont déclenché un vif mécontentement. C'est dans ce cadre que la réunion académique a révélé un décalage entre les IEN très préoccupés par les problèmes du terrain dans lesquels ils se débattent au quotidien et les négociations conduites par le Bureau National qu'ils jugent "feutrées". Toutefois, après des explications et le rappel de l'objectif "unicité du corps d'inspection avec égale dignité" s'est dégagé un accord relatif sur les stratégies des négociations en cours, faute de pouvoir décrocher autre chose. Mais les modes d'action ne paraissent pas toujours adaptés et des suggestions d'opérations médiatiques ont été retenues.

Michel Marucelli (Secrétaire Général) se félicite de la franchise du débat même si les propos sont parfois rudes à entendre. Il est normal que chacun exprime ce qu'il pense ou vienne rapporter ce qu'il a été chargé de rapporter. Il est normal que ceux qui sont en désaccord s'expriment à leur tour. C'est le fondement même d'un débat démocratique.

Mais la question essentielle est bien celle de l'inspection et de son devenir. Les évolutions s'accélèrent, en particulier avec la réforme de l'État qui semble aller vers davantage de décentralisation d'où émerge la nécessité d'évaluation. Les inspecteurs sont directement concernés. Refusant d'être des "clones" ou des sous-produits de telle ou telle autorité, ils n'exercent pas davantage une profession libérale. A nous de définir nos positions, nous devons poursuivre et actualiser la réflexion syndicale, mettre nos pratiques en cohérence avec notre discours syndical. C'est d'abord par là que nous consoliderons notre crédibilité.

Sans exclure la possibilité d'une expression publique, alors que les coups médiatiques se succèdent, gardons-nous de tomber dans les pièges de l'image et du virtuel, du "faire semblant".

Jeudi après-midi

Présidence : Renée Hasiak et Patrick Roumagnac
Secrétariat : Mireille Destrez et Annie Capron

Aucune intervention suite à la communication du Trésorier national, Michel Cruchet, relative aux cotisations 1996/97.

Michel Marucelli annonce la venue de J.M. JUTANT, Directeur de la DPDE, demain vers 14h15, en réponse à l'invitation qui lui a été faite le 21 mai. Son intervention, d'une demi-heure environ, portera sur les négociations en cours.

Suite du débat :

Yvon Deverre (Alpes-Martimes) fait état de la résignation, de la démotivation des collègues qui n'ont plus les moyens de faire leur travail. Sur le plan syndical, les informations du B.N. sont suivies mais le pessimisme a pris le dessus. L'intérêt actuel se porte sur les problèmes corporatifs, le seul point mobilisateur. Beaucoup d'interrogations sur le passage à la hors-classe, dans le corps des IPR IA : sur quelles bases allons-nous accepter les promotions ? Pour l'académie de Nice, pas de désaccord profond avec le Recteur, sauf pour un cas particulier.

Dans l'Académie de Lille, il semble y avoir des divergences mais il y a nécessité de respecter les mandats en cours et de régler les problèmes lors des élections.

Quant à la nouvelle répartition des décharges syndicales, se pose le problème du poste d'IEN à mi-temps. Comment faire fonctionner la circonscription ? S'interroger sur le partage de la fonction d'IEN, sur la responsabilité non partageable.

Michel Le Bohec (B.N.) : le passage à la hors-classe est insatisfaisant. Les recteurs font ce qu'ils veulent, pas de transparence. C'est le règne de l'inégalité, de l'iniquité. Le classement national résulte de la juxtaposition de classements académiques, ce qui ne donne pas un "classement national". Toutes les remarques sur ce dysfonctionnement ont été prises en compte, le directeur de la DPDE en a pris bonne note. Le SI.EN a réussi lors de la CAPN à faire "reclasser" certains collègues. Il n'y a pas complicité du syndicat, mais faire entendre notre voix ne suffit pas. La responsabilité en incombe à tous les niveaux, départemental, académique et national. Il faudrait que tous les collègues qui sont lésés demandent une audience au recteur, à l'IA-DSDEN, pour se faire préciser les motifs de leur " déclassement ". En amont de la CAPA, les responsables doivent rencontrer les IA-DSDEN et le Recteur avant l'établissement des listes. C'est la mobilisation des collègues qui sera déterminante. Il faut aboutir à la " banalisation" du passage à la hors-classe.

Quant au problème de la demi-décharge syndicale, il y a problème réel. La question est fondée: elle ne peut se résoudre qu'au coup par coup, en fonction de la réalité du terrain, et provoque un surplus de travail. La solution envisagée : l'affectation provisoire à la circonscription d'un demi-poste de conseiller pédagogique supplémentaire.

Yves Gadeau (Nantes) : Ce qui nous gêne actuellement, ce sont les attitudes différentes des recteurs. Dans l'académie de Nantes, succession d'un "bon" recteur et d'un "mauvais" recteur qui refuse de discuter : il aurait fallu refuser de siéger. Le texte (circulaire) est mauvais et le recteur applique "l'esprit du texte", refusant tout idée de barème pour les inspecteurs. Il faut obtenir une nouvelle "note de service".

Gaby Santarelli (B.N.) a passé beaucoup de temps à préparer le dossier du passage à la hors-classe, en se référant au barème établi par le SI.EN. Elle a établi une liste des cas "mal traités", liste remise au ministère pour une étude détaillée. Les délégués paritaires se battent mais ne sont pas toujours suivis. Si nous avions réussi à gérer ce passage, tous seraient arrivés à 53-54 ans à la hors-classe mais ceci supposait la conviction de chacun.

Par ailleurs, à force de répéter qu'on n'a rien obtenu, le risque de démobilisation s'accentue. Elle rappelle le gain depuis 1990 sur le plan indemnitaire, le passage plus rapide d'échelon (rythme unique). Tout ce qui a été gagné depuis 1989 est loin d'être négligeable.

Maurice Ribeyrol (Nancy-Metz): Pour le passage à la hors-classe, deux logiques s'opposent: la logique syndicale et la logique de "droit régalien" de l'administration. Peut-on refuser le mérite ? Pour les PLP2, une partie est promue selon le critère républicain, une autre, un "quota", à la discrétion du recteur.

Yvon Deverre (Alpes-Martimes) : Il ne faut pas faire de procès d'intention. Il y a nécessité de faire changer le texte ministériel qui ne nous est pas favorable car il est impossible de faire évoluer un recteur et de prédire ce qui se passera l'année suivante.

Daniel Gauchon (Bordeaux) : Ne suffirait-il pas de s'appuyer sur la dernière circulaire et de la faire appliquer, " tout IEN doit passer à la hors-classe à la fin de sa carrière sauf cas exceptionnel à argumenter".

Jean-Paul Vallier (Orléans-Tours) : La création du "troisième étage" de la fusée IEN est de nature à modifier les modalités de passage du premier au second étage. C'est-à-dire de la classe normale à la hors-classe. C'est une des raisons pour lesquelles il nous faut accepter la création de la catégorie IPR-IA du premier degré même si ce n'est pas une panacée. En effet, comment le recteur et le ministre pourraient-ils invoquer deux fois de suite le mérite des collègues à quelques années d'intervalle ? Ils devraient imaginer un échelon supérieur, le "surmérite" ! Un barème a donc de meilleures chances d'être mis en place à partir d'aujourd'hui. La difficulté de faire accepter notre barème tient au fait qu'il n'y a aucun élément de mérite et qu'on joue sur notre contradiction : n'appliquons-nous pas le mérite aux gens que nous gérons ? Il faudra donc accepter l'introduction d'une "dose" de mérite. Puisque la note ne donne pas satisfaction, dans la mesure où elle n'est pas harmonisée entre académies et domaines d'activité, l'idée du collègue de Nancy mérite d'être étudiée, avec, par analogie au corps des PLP2, un quota (par exemple 10%) attribué aux recteurs selon les critères de leur choix et le reste des postes attribué selon un barème basé sur l'ancienneté, de façon à ce que tous les IEN accèdent normalement à la hors-classe (cf. circulaire DPDE).

Léon-Paul Bouvet (B.N.) : C'est vrai qu'il y a une contradiction apparente dans laquelle nous ne devons pas entrer. Nous ne notons pas les instituteurs "au mérite" mais en fonction d'une grille complétée par des critères parallèlement au rapport. Nous sommes prêts à discuter des critères d'évaluation des enseignants, au sein de la F.E.N. pour la transparence et le respect du "mérite républicain".

Michel Lecomte (Tarn) a relevé deux mots "forts" au cours de la matinée : IEN " valet" ou "maître" ? La réalité : la fonction d'IEN est incontournable; nous sommes une référence locale. Il est de la responsabilité de chacun que notre mission soit reconnue si nous

savons répondre à notre fonction de " fonctionnaire d'État ". Oui, le doute existe sur le terrain : doute philosophique, professionnel, social, etc. mentalité inhérente à la société actuelle. Oui, il faut trouver une réponse à la division du corps entraînée par le non-passage à la hors-classe pour tous. Proposition : s'engager pour un passage à la hors-classe pour tous sauf démérite à justifier. Sur le plan syndical, il est temps d'en venir à la décision, à l'engagement et de se regrouper autour d'une idée "le fondamental républicain" pour promouvoir ensemble, la fonction d'IEN (perspective de carrière), promouvoir un corps d'État respecté, promouvoir la mise en place d'un collège d'IEN, ce qui nécessite l'existence d'un travail en équipe d'IEN par département et par académie. La solidarité est nécessaire au sein du syndicat dans l'action.

Paul Fersing (Moselle) Impression de délitement, de découragement lors de la départementale réunie autour de deux thèmes: le passage à la hors-classe et les négociations en cours.

La hors-classe doit être l'aboutissement normal d'une carrière : le mérite n'a pas de sens pour un IEN ayant correctement accompli son travail pendant 15 ou 20 ans. Éventuellement un refus pourrait se baser sur un rapport défavorable, cas où le syndicat aurait un rôle à jouer. La hors-classe comme issue normale de la carrière suppose un barème national.

L'action engagée a été suspendue...Elle est à relancer (blocage de la carte scolaire) si les négociations n'aboutissent pas de façon satisfaisante jusqu'à l'obtention des résultats et non de promesses d'ouverture de négociations.

Yves Rondel (Caen) La réunion académique n'a regroupé que 12 personnes mais a adressé quatre contributions écrites. La syndicalisation est fluctuante: on observe une désyndicalisation après le passage à la hors-classe. En CAPA, il a été demandé au recteur de définir le mérite : aucune réponse... En siégeant, on fait fonctionner le système. Il y a lieu de s'interroger sur l'utilité des CAPA. Leur suppression conduirait à recourir à un barème au plan national .

Lise Adam (Lyon) Pour le recteur, des collègues ayant appartenu à certains corps ou ayant suivi un certain cursus ne sont pas "dignes" de la hors-classe. Ce n'est pas acceptable ! La note de service DPDE ne s'impose pas davantage à lui...

Charles Moritz (Strasbourg) Il est difficile de faire comprendre que la hors-classe n'est qu'un système qui compense un déclassement indiciaire : il faut que ce soit affirmé plus clairement dans le texte. L'I.A. du Bas-Rhin considère qu'une note de service ne s'impose pas à lui. Ce mauvais mode de gestion du corps des IEN a des conséquences néfastes sur la cohésion professionnelle. Quant au mérite et à la notation, les IEN ne se permettraient pas de traiter les enseignants comme ils sont eux-mêmes traités. L'effet de la notation dans un système fortement auto régulé est un faux problème.

Un voeu : avancer sur la gestion de la hors-classe avant le nouveau système IPR-IA; nécessité d'une référence commune.

Maryse Le Moël (B.N.) est d'accord sur le temps perdu pour la hors-classe. Il faut expliquer aux recteurs que l'on a demandé une "carrière". Il faut refuser de siéger en CAPA pour un collègue qui a des problèmes. Pas de complicité. Se battre pour une certaine conception de la société. Un syndicat est un partenaire dans la démocratie sinon on assiste à des "coordinations" et à la violence. A choisir, fonctionner avec le syndicat, c'est la transparence, ou sans le syndicat, c'est l'origine de mouvements divers.

Nos valeurs : la démocratie, les contre-pouvoirs. Avec un gouvernement libéral, on peut se passer des syndicats : "dirige, celui qui paie !"

Michel Le Bohec (B.N.) Deux modes de réponse aux recteurs qui refusent le dialogue :
la violence, c'est s'abstenir de siéger, demander vote sur vote, etc.

Plus subtilement : faire fonctionner le système en prenant exemple sur les recteurs...

Yves Gadeau (Nantes) Attention aux mécanismes pervers par rapport à notre éthique, ne pas jouer à l'apprenti sorcier.

Michel Marucelli, Secrétaire Général

Ont été abordés longuement les problèmes relatifs à la gestion du corps. Cela n'est pas étonnant. C'est une question liée à la reconnaissance de notre fonction. On a aussi amorcé la discussion de demain après-midi. Depuis que le corps fonctionne en deux classes, les collègues classés loin ont par ailleurs le sentiment d'avoir démérité, ce qui est plus grave. Il faudrait donc quelque peu relativiser et ne pas oublier qu'il s'agit d'un "tri" à opérer, puisque tout le monde ne peut accéder en même temps à la hors-classe qui ne comporte que 35 % de l'ensemble du corps. De même qu'il existait naguère une différence dans l'avancement de carrière entre ancienneté, choix, voire dans certains corps "mi-choix", provoquant des écarts, au terme de la carrière, non négligeables.

Cela, faut-il le rappeler, nous avons réussi à l'éliminer pour les IEN, mais pas encore pour les IPR-IA.

Cela veut-il dire aussi que même dans un corps à grade unique, des différences existaient, liées au "choix" ou au "mi-choix" et j'ai oublié si les critères étaient transparents et équitables…

Une fois de plus, nous vivons le passage -douloureux- d'une pratique fortement cloisonnée et hiérarchisée à une pratique où les relations doivent devenir plus coopérantes, les niveaux hiérarchiques moins nombreux et moins pesants. Tout cela pour plus d'efficacité quant au service rendu. Et aussi, pourquoi le nier, une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens les mieux adaptés pour y répondre.

Nous vivons cela depuis plus de dix ans maintenant, sur fond de décentralisation et de déconcentration administrative. Nous le vivons d'autant plus mal que si les discours sont, en général, conformes à la Loi, les pratiques, en particulier pour les hiérarchies intermédiaires, sont trop souvent encore cramponnées à des conceptions hiérarchiques autoritaristes, périmées et contraires aux orientations affichées, tellement caricaturales parfois qu'elles relèvent du bon vouloir du prince qui ne souffre aucune explication mais trahit quand même sur le fond, le mépris dans lequel il tient ses sujets.

C'est cela qui est devenu inacceptable.

L'opacité des critères, l'incohérence d'une académie à l'autre, l'iniquité et le sentiment d'injustice qui en ressort, ont été mis en évidence lors de la CAPN du 9 avril.

Ce qui est certain c'est que nous ne pouvons continuer ainsi. Et c'est ce que nous avons dit.

Constatant qu'il n'était pas possible de changer ce qui avait été préparé par cette commission, J.M. Jutant a néanmoins proposé de réunir un groupe de travail sur ces questions pour améliorer le fonctionnement actuel.

Nous avons donc été entendus et nous nous sommes inscrits dans cette proposition.

Il nous revient désormais de passer du dire au faire.

Ici, dès demain, mais aussi au niveau local et au niveau national, et dans la perspective du prochain Congrès qui devra arrêter une position votée par mandats. Mais nous devrons certainement aller plus vite, dans la perspective du groupe de travail proposé. Il faudra certainement y développer l'idée d'un barème, entendu comme un tout, constitué de plusieurs critères qui, pondérés entre eux, devraient permettre, dans la transparence, un traitement plus équitable dans l'avancement des IEN.

Des actions pour faire pression sur une gestion harmonisée des IEN, tant au niveau de la CAPN que des CAPA ont été évoquées. Aucune n'est à rejeter, mais il est important aussi que le Bureau National puisse en décider et en harmoniser la mise en application.

Pour ce qui est de l'avancement du dossier en négociation, il est clair que tant que nous n'en connaîtrons pas l'aboutissement, il sera difficile de prendre une position sur la décision de lever l'action suspendue en novembre ou de la reprendre. Là-dessus, le mandat du Congrès au Bureau National reste toujours valable.

Vendredi matin

Présidence : Michel Cruchet et Lise Adam
Secrétariat : Marthe Lévêque et Daniel Gauchon
Réunion des commissions de secteur

Commission 1er degré :

Rapporteur Jean-Paul Vallier

Après un tour d'horizon des sujets sur lesquels notre syndicat va devoir préciser ou actualiser ses positions (Aménagement du temps de l'enfant et rythmes scolaires, Initiation aux langues vivantes à l'école élémentaire, conditions de la mise en oeuvre de l'éducation musicale, rôle de l'inspecteur en matière de carte scolaire), la commission a engagé la réflexion sur la carte des circonscriptions, les charges de travail, la cohérence entre les différents niveaux de responsabilité, le tout sur un fond de «mauvaise graisse» que nous ne saurions prendre à notre compte.

Trois points ont émergé de la discussion : le redéploiement ou redécoupage des circonscriptions, le collège d'Inspecteurs, le projet de circonscription articulé avec le PTA et le projet départemental.

I - Le redéploiement ou redécoupage des circonscriptions

Il convient de constater que les charges qui pèsent sur les circonscriptions se sont considérablement accrues au cours des trente dernières années (décentralisation, classes environnement, CARVEJ, ZEP, RASED, langues, évaluation, BCD, technologies nouvelles, restructurations du réseau scolaire, CCPE, formation initiale et continue) et, qu'en conséquence, les critères d'implantation ou de fermeture des circonscriptions ne peuvent plus être en 1996 ceux de 1960.

Aujourd'hui ces critères doivent intégrer, outre le nombre de postes budgétaires d'enseignants, des éléments tels que le nombre réel d'instituteurs ou de professeurs d'école (plus important du fait des temps partiels que le nombre de postes budgétaires), la part occupée par l'enseignement privé, le degré de ruralité (nombre de communes, nombre d'écoles), les charges spécifiques et missions départementales.

Tout redécoupage de circonscription nécessite une parfaite transparence départementale quant aux caractéristiques de chaque circonscription, mais aussi que les tâches et missions départementales ou académiques soient clairement définies.

II - Le collège d'Inspecteurs

Objet des négociations avec le ministère, le collège d'Inspecteurs du premier degré est ouvert aux autres Inspecteurs, quelle que soit leur spécialité, suivant les thèmes et situations abordées.

Lieu de débats internes, d'échanges sur les pratiques visant à leur harmonisation, il peut être à même « de garantir la cohérence verticale de la politique éducative».

Ce collège d'Inspecteurs paraît devoir être très différent des conseils d'IEN actuels, dont la diversité de fonctionnement est très importante, conseils d'IEN où dans de nombreux cas la parole est à sens unique, sans compter les départements où le conseil n'existe pratiquement pas.

Certains verraient volontiers coexister conseil d' Inspecteurs et collège d'Inspecteurs.

L'existence d'un collège ne remet pas en cause l'autorité de l'IA DSDEN qui est responsable de la conduite du département et, de ce fait, prend les décisions qui lui reviennent, mais cela ne nécessite pas que ce soit l'IA-DSDEN qui préside systématiquement le collège d'Inspecteurs, sauf à lui faire perdre son caractère collégial.

Le collège d'Inspecteurs nécessite-t-il l'existence d'un doyen ? Point controversé, il semble que ce serait introduire une instance intermédiaire entre les Inspecteurs et leur hiérarchie, ce qui pourrait faire obstacle à une bonne circulation de la communication.

III - Le projet de circonscription articulé avec le PTA et le projet départemental

Un bon fonctionnement du système éducatif ne peut se concevoir sans une cohérence verticale entre les différents niveaux de responsabilité.

Au niveau national, la loi d'orientation de 1989 qui fixe le cadre et les priorités nationales ; au niveau académique, le Plan de Travail Académique qui, jusqu'alors, manque de contenu concernant les tâches et missions des Inspecteurs du premier degré. Il y aurait pourtant lieu d'harmoniser, de mettre en cohérence les politiques départementales au sein d'une même académie. Cette situation doit évoluer, nous devons l'exiger tant du ministère que des Recteurs.

Au niveau départemental, un projet départemental qui fixerait les priorités en fonction de la situation locale et en nécessaire cohérence avec la politique nationale.

Au niveau de la circonscription, un projet qui s'appuierait sur la réalité des écoles et s'articulerait avec le projet départemental et le PTA.

Cette cohérence dans le fonctionnement du système éducatif paraît aujourd'hui indispensable, elle va de pair avec la transparence, la concertation et la coopération.

Le collège d'Inspecteurs contribuera à ce que ces articulations se mettent en place et apportent ainsi plus de cohérence au fonctionnement du système éducatif.

Conclusion

Du constat de l'élargissement du champ de nos responsabilités et de nos implications professionnelles nous sommes arrivés à l'expression d'un besoin de cohérence au sein du système éducatif, cohérence qu'apporterait la généralisation, aux différents niveaux institutionnels, d'une réelle politique de projets.

Cela implique pour nous une instance de réelle concertation entre pairs, telle qu'un collège d'Inspecteurs, mieux à même de proposer à l'IA -DSDEN et au Recteur des solutions propres à permettre, dans chaque département, la mise en oeuvre de la politique éducative nationale dans les meilleures conditions.

Commission de l'Enseignement technique

Rapporteur Maurice Ribeyrol

L'ensemble des membres de la commission regrette de disposer de trop peu de temps pour aborder les points importants de l'ordre du jour.

La nomination de professeurs certifiés en lycée professionnel

La situation est variable d'une académie à l'autre et concerne presque toutes les disciplines. Mais c'est majoritairement dans les disciplines d'enseignement général que le nombre de certifiés nommés pose problème, la bivalence dans ces enseignements ajoutant une difficulté supplémentaire. Dans les disciplines technologiques la difficulté provient essentiellement de la différence des obligations respectives de service des PLP2 et des certifiés (23h contre 18h).

Les membres de la commission ne se prononcent pas sur l'hypothèse d'une unification des corps dans un avenir plus ou moins proche. Dans l'immédiat, du seul point de vue de l'intérêt des élèves et de la qualité des enseignements dispensés, la commission constate que la nomination de certifiés en lycée professionnel présente des aspects positifs mais nécessite un certain nombre de mesures d'accompagnement :

- donner une véritable formation aux professeurs certifiés appelés à enseigner en LP dans le respect de sa spécificité (notamment la bivalence en enseignement général) ;
- ne pas opposer les catégories par des services différents pour le même enseignement ;
- confier au seul IEN, responsable de son champ disciplinaire en LP, l'évaluation des professeurs indépendamment de leur statut. La note de M. Xavier Darcos, Doyen de l'Inspection Générale, demandant des inspections et des signatures conjointes avec l'IPR-IA, n'est ni

conforme aux textes sur la notation des certifiés, ni conforme aux statuts des corps d'inspection, sans parler du caractère irréaliste de la mise en oeuvre d'une telle disposition. L'IEN a la responsabilité pleine et entière de l'inspection de tous les enseignants et du rapport qu'il établit. Par contre il est normal, pour une bonne gestion des corps, que la note soit arrêtée dans le cadre d'une commission d'harmonisation associant IEN et IPR-IA. Ce mode de fonctionnement s'inscrit dans une logique de cohérence visant à la mise en place de filières de formation professionnelle allant du CAP au BTS.

Étiquetage des postes

Le statut des IEN de 1990, les spécialités mises au concours de recrutement, la modification des missions du service de l'apprentissage, nécessitent un réétiquetage des postes budgétaires. Notre syndicat formule une demande dans ce sens depuis plusieurs années et il semble que l'Administration Centrale et l'Inspection Générale aient décidé d'enclencher le processus.

Des rumeurs de projets de transformation de postes circulent dans certaines académies.

Nous demandons que cette opération se fasse en toute transparence après étude des besoins réels, dans chaque académie et dans chaque discipline, ce qui nécessite une véritable évaluation des charges de travail respectives. Nous demandons évidemment que les représentants des IEN dans les instances paritaires académiques et nationales soient associés à ces travaux.

L'alternance

Nous rappelons que l'alternance ce n'est pas seulement l'apprentissage mais une modalité pédagogique associant le monde professionnel en :
- formation initiale sous statut scolaire ou sous statut apprentissage (public ou privé dans les deux cas) ;
- formation continue.

Nous devons porter une attention vigilante à deux points d'actualité immédiate :

- la réforme votée de la répartition de la taxe d'apprentissage fait courir un risque important de perte de moyens de fonctionnement des établissements publics de formation professionnelle ;
- la création de sections d'apprentissage dans les lycées, si elle nous semble une solution intéressante pour certains publics, engendre un traitement inégalitaire entre deux catégories d'élèves préparant les mêmes diplômes : ceux sous statut scolaire et ceux sous statut d'apprenti (contrat de travail et salaire).

Ce thème de l'alternance est particulièrement important pour notre secteur et par le biais des courriers syndicaux nous essaierons de vous informer de l'évolution des textes. Maryse Le Moël suit ce dossier.

Le rôle des commissions de secteur

A partir du constat fait en introduction de ce rapport, nous demandons unanimement, et ce indépendamment des «poids» respectifs de chaque spécialité d'IEN, un espace suffisant pour traiter les problèmes spécifiques à chaque secteur aussi bien au niveau local qu'au niveau national. Il s'agit d'un point fondamental dans la perspective de la rédaction des statuts définitifs de notre syndicat. Au-delà des problèmes corporatifs qui nous rassemblent, il faut aussi que chaque IEN se retrouve dans le syndicat au niveau de ses préoccupations professionnelles quotidiennes.

Commission de l'information et de l'orientation

Rapporteur : Francine Grosbras

1- Validation des deux années de formation dans les instituts de formation de conseillers d'orientation

Ce problème concerne tous les personnels qui ont fréquenté un institut entre 1972 et 1991 et n'étaient pas fonctionnaires lorsqu'ils ont passé le concours d'entrée à l'Institut.

Actuellement, ces années de formation ne sont pas comptées dans le calcul de la pension de retraite et ne sont pas validées.

Un décret devrait donner l'autorisation de valider ces services.

2 - Postes vacants d'IEN-IO

25 postes vacants.
Il faudrait ouvrir des postes budgétaires en équilibrant le nombre de postes mis au concours et le nombre offert par la liste d'aptitude.
Certains départements ont deux IEN-IO, ce sont des départements très importants en nombre d'élèves, d'établissements, de CIO, il est donc indispensable que les départs en retraite de chacun de ces inspecteurs soient remplacés.

3 - Missions

L'orientation est un thème transversal. Cependant des personnels spécifiques sont chargés de l'orientation : C.O.P., directeurs de CIO, IEN-Information-Orientation, CSAIO.

Les IEN-IO sont souvent sollicités personnellement par les IUFM pour des actions de formation ou impliqués dans des actions d'insertion qui accroissent leur charge de travail. Ces actions devraient être reconnues.

Une structure harmonisée au plan national et régional doit donner un axe aux services d'orientation de l'Éducation nationale, une cohérence aux missions des personnels spécifiques et rendre les services de l'État plus assurés vis-à-vis de partenaires variés ne dépendant pas de l'Éducation nationale : régions, représentants des industries, etc.

Les IEN-IO peuvent accéder au corps des IPR-IA dans la spécialité EVS. Une spécialité orientation permettrait à ces inspecteurs d'occuper les fonctions de CSAIO mais aussi d'avoir un rôle d'impulsion, d'animation, de négociation dans l'Éducation nationale et avec les partenaires hors Éducation nationale, tout en restant sur leur poste.

- A propos d'actions pédagogiques, d'aide à l'orientation, menées dans les établissements scolaires : impulsion et évaluation.

- A propos des actions menées avec les collectivités territoriales, dans le cadre par exemple du plan régional de développement des formations professionnelles, contacts et négociations au nom du recteur.

Débat

Yves Gadeau (Nantes) : il faut passer du SNIDEN au SI.EN. Il faudrait une meilleure connaissance de l'identité professionnelle des autres, donc mettre en place une réelle information mutuelle.

Maryse Le Moël (B.N.) : qui va coordonner le collège des inspecteurs ? Il y a, selon les recteurs, des coordonnateurs, qui court-circuitent les syndicats. Or, c'est lui qui alimente la réflexion, et celle-ci est récupérée par le "doyen" qui apparaît comme celui à qui revient la gratitude des collègues.

Bernard De Gunten (Lille) : il y a deux autres préoccupations communes au 1er degré et à l'enseignement technique :
- les charges de travail qu'il faudrait rééquilibrer ;
- le collège départemental, question à creuser : ne faudrait-il pas un conseil académique ?

Léon-Paul Bouvet (B.N.) : il faut éviter le "doyennat", le "mandari-

nat". Il faut écrire l'existence de ce collège mais aussi le faire vivre chaque fois que de besoin, il faudrait que les inspecteurs IO, ET et IPR... s'y associent.

D'autre part, il y a lieu d'avoir quelque inquiétude face à la coupure institutionnelle avec les IEN-ET et les IEN-IO. Il faudrait donc travailler sur la cohérence d'ensemble du système en y associant les différents corps.

Gaby Santarelli (B.N.) : nous avons déjà des problèmes avec certains IEN adjoints, il serait prudent de ne pas mettre trop d'échelons entre l'IA et nous, méfions-nous du "doyen".

D'autre part, la commission corporative peut relever différents points à étudier dans les interventions précédentes :
- la quantification des charges de travail ;
- le problème des retraites (notamment IEN-IO) ;
- le problème des recrutements ;
- la répartition des postes hors classe annuels par rapport aux catégories.

Par ailleurs, les commissions de secteur sont nécessaires car nous devons prendre en compte autant la généralité que la spécificité. Il faut encore que chaque syndiqué puisse se retrouver dans le bulletin.

Maurice Ribeyrol (Nancy-Metz) : lui-même "doyen" des IEN-ET dans son académie : il n'y aura pas de corps unique tant qu'il existera des corps intermédiaires.

Michel Le Bohec (B.N.) : à propos de la vie syndicale, dans les départementales ou les régionales, un ET vient, on n'aborde que des problèmes 1er degré. Il faut permettre à chaque secteur d'avoir une vie propre dans le syndicat unique. Les collègues pourraient aussi se réunir pour régler leurs problèmes spécifiques. Il faudra y réfléchir jusqu'au congrès. D'autre part, chaque secteur peut s'exprimer dans le bulletin, de même que des associations (exemples : F.O.L., parents d'élèves) pourraient être présentes dans cette publication.

Michel Marucelli (Secrétaire Général) : dans ce Conseil National, bien plus que dans les précédents, nous avons mis l'accent sur ce qui nous rassemble plutôt que sur ce qui nous divise.

Nous sommes sur la bonne voie. Nous devons affirmer notre place spécifique dans le système.

Nous ne sommes pas des "clones" du Ministre ou des IA. Nous ne sommes pas davantage une profession libérale. L'IEN n'est pas non plus un chef d'établissement. Il faut réfléchir aux orientations de notre métier en tenant compte du fait que si nous n'étions pas reconnus, nous aurions disparu depuis longtemps. C'est pourquoi il faut maintenir un rapport de force : le collège des Inspecteurs sera coordonné par qui nous voudrons, selon l'ordre du jour. Il faut réduire les filtres et les intermédiaires, donc réserves sur l'idée du doyen. Mais c'est au congrès de se prononcer.

Par ailleurs, pour être en accord avec l'objectif du corps unique d'inspection aux missions diversifiées, il importe aussi de ne pas perdre de vue la campagne pour les élections professionnelles IPR-IA. Cette année le SI.EN-FEN présentera une liste.

Enfin, nous devons réfléchir à l'évolution du bulletin. Je prends l'engagement qu'une page sera réservée à chacun des secteurs et, au cas où aucune contribution ne parviendrait, la place laissée libre sera occupée par une publicité.

Vers une carte scolaire des Circonscriptions

En réponse à la demande du SI.EN, M.Duhamel, Directeur des Ecoles, assisté de M Moulin, Directeur adjoint et de Mme Alamartine, a organisé le 11 mai une réunion de travail à laquelle participaient également Mmes Chazeau-Guibert et Levaï, pour la DPDE, ainsi que G.Santarelli et M.Marucelli, pour le Syndicat, afin que puissent être examinées les possibilités d'établir quelques principes relatifs à l'implantation des emplois d'IEN chargés de circonscription.

M.Duhamel a fait part de son double souci d'implantation des emplois et du sort des personnels en poste. Il a tracé les tendances démographiques lourdes pour la population de l'Ecole primaire - 50 000 enfants à la rentrée 96 mais avec des évolutions géographiques diverses. A moyens constants, la carte pour la rentrée 1997 se fera dans le cadre d'un redéploiement des moyens existants.

Reconnaissant que d'autres éléments étaient à prendre en compte pour apprécier les charges réelles des inspecteurs, M.Duhamel a déclaré néanmoins que les chiffres, calculés selon les mêmes critères pour tous les départements, constituaient une base objective et incontournable pour analyser les situations des départements les uns par rapport aux autres.

L'examen des tableaux établis par la DPDE fait apparaître que si 9 départements devaient ouvrir une circonscription pour la rentrée 1997, il faudrait en fermer une dans autant de départements. Ce nombre sera à rapporter aux autres éléments, ainsi qu'à la situation des personnels qui ne sera connue qu'à l'issue de la CAPN du 14 juin.

Le SI.EN a, par ailleurs, demandé à ce que toute décision de transformation de la carte des circonscriptions soit étudiée en concertation entre IA-DSDEN et IEN, au sein du collège départemental des inspecteurs.

Il a également demandé et obtenu que des consignes soient explicitement données pour que les IA-DSDEN arrêtent leurs propositions de modification des circonscriptions au mois de décembre pour la rentrée suivante.

Le principe d'une carte scolaire annuelle des circonscriptions a ainsi été arrêté, qui devrait aboutir à une situation plus équitable entre départements et circonscriptions.

Il revient aux responsables syndicaux départementaux et académiques -pour ce qui relève des moyens indispensables- de veiller à la bonne application des principes retenus.

Michel Marucelli.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de

Madame Paule Duquesne,

survenu dans sa 75ème année, la nuit de Pâques, le 7 avril dernier. Ancienne institutrice de Germaine Tortel, devenue inspectrice des Écoles Maternelles dans l'Aisne, puis dans l'Essonne, elle termina sa carrière à Paris, ayant toujours travaillé au rayonnement de la pédagogie d'initiation.

Dotée d'une vive intelligence, d'une vaste culture et d'une grande générosité, ancienne Résistante et militante d'Amnisty International, elle fut très appréciée, respectée et aimée de ses collègues, de ses institutrices comme de tous ceux qui l'ont connue.

Elle laisse à tous un grand souvenir et de sincères regrets.

Colette Durand

Vendredi après-midi

Présidence : Claude Pierret et Nicole Hamon
Secrétariat : Claude Guerre et Bernard Tissot

Intervention de Monsieur Jutant, Directeur de la DPDE

«J'avais dit que je viendrais pour dissiper les rumeurs, s'il y avait des rumeurs, mais il n'y a pas de rumeur chez les I.E.N, et vous dire où on en est de votre dossier. Dans le contexte budgétaire actuel tout le monde veut quelque chose. Des commissions de travail se sont mises en place sur les carrières, les rémunérations, les missions et l'étiquetage des postes. Au début il y avait plusieurs approches : on aurait pu penser qu'il y aurait un corps spécifique de débouché. Il y a le problème plus large de l'évaluation qui n'est pas encore tranché. Pour les missions, j'annonce officiellement que dans les quinze jours qui viennent il y aura une réunion de travail pour répondre aux attentes de votre syndicat SI.EN-FEN.

Pour le fonctionnement et les frais de déplacement, le Ministère a pris l'engagement, alors que l'on va vers la globalisation, que les crédits seraient individualisés. Il y aura un soin tout à fait particulier pour que vous puissiez remplir vos missions.

Le corps de débouché :
les engagements sont tenus quant à la philosophie. Matignon et le Budget ont accepté les bases de la négociation. Les IEN pourront passer dans le corps des IPR-IA en nombre beaucoup plus important que l'an passé : 45 % du recrutement. Grâce à la provision budgétaire de 1996 qui permettra de lancer l'opération pour les deux ans à venir, le principe en a été accepté. Il reste la dernière négociation : le nombre et l'étalement dans le cadre du Durafour.

La modification du décret de 90 permettra le détachement de professeurs agrégés dans le corps des IPR-IA et les IEN pourront y passer en plus grand nombre. Les IEN seront maintenus sur leur circonscription ou dans les fonctions qu'ils occupent actuellement.

Les négociateurs du MEN ont fait valoir que c'était une affaire importante, urgente pour que ça puisse être mis en place à la fin de l'année 96.»

Lise Adam a bien entendu les assurances de J.M. JUTANT quant au passage dans le corps des IPR-IA mais elle précise que si les collègues inspecteurs ont bien compris que la hors-classe était annoncée comme un prolongement normal de carrière pour tous, que la comparaison avec les carrières et les indices atteints par les professeurs des écoles rend indispensable mais le système tel qu'il fonctionne dans beaucoup d'académies fait barrage à de nombreux collègues qui partiront à la retraite sans parvenir à passer dans la hors-classe. Cela apparaît comme un outil de distinction voire d'exclusion.

Monsieur JUTANT répond qu'il est tout à fait ouvert pour mettre en place demain une modification, pour qu'il n'y ait pas de frustrations, que ce soit la transparence. On voit quels sont les critères qui permettraient une approche plus harmonieuse et plus équitable.

Annie Capron affirme que les inspecteurs sont très inquiets quant aux critères qui seront retenus pour leur passage dans le corps des IPR-IA quand ils constatent combien restent opaques et arbitraires ceux utilisés pour l'accès à la hors-classe. La crainte est de ne voir privilégiées que la fonctionnalité et la proximité, ce qui constituerait une profonde injustice pour l'ensemble du corps des IEN

Monsieur JUTANT : «Rien n'est encore défini en gestion : soyez rassurée Madame Capron.»

Charles Moritz met l'accent sur un point qui a beaucoup préoccupé les inspecteurs : l'effet pratique du passage à la hors-classe. Les collègues ne comprennent pas ce qui arrive au système et ce qui leur arrive. Cela a des incidences sur nos missions : aigrir les gens ne conduit pas à favoriser l'accomplissement de leurs missions.

Monsieur JUTANT convient que la gestion de la hors-classe et des listes d'aptitude n'est pas satisfaisante. Nous sommes à une période de mutations importantes dans la Fonction publique.

Yves Rondel propose l'idée d'un barème national.

Monsieur JUTANT est d'accord pour qu'il y ait des repères mais à condition de ne pas se laisser enfermer dans le "mécanique".

Le Directeur remercie ensuite le Conseil National de son écoute.

Michel Marucelli remercie J.M. Jutant de son intervention qui constitue une sorte de première, qui se justifiait pleinement dans la mesure où seul, jusqu'à présent, le syndicat a transmis ces informations sur les négociations bien réelles avec le Ministre.

Présentation des thèmes transversaux

Compte tenu du petit nombre de contributions reçues, et de la modification de l'ordre du jour initialement prévu, les rapporteurs font le point de la réflexion sur des thèmes qui trouveront leur prolongement dans la préparation du congrès de 1997.

"Mérite... barème"

Guy Fulpin et Bernard Lespes présentent le rapport introductif sur «le mérite».

Les trois paradoxes du mérite et/ou du mérite au barème

I - Évaluation des inspecteurs : un serpent de mer - sous-titre extrait du rapport d'activité 1993/1995, paru dans le bulletin syndical n° 15 du 11 mars 1995, déjà et encore !

Au passage, le Secrétaire Général évoque "le point 3 du protocole qui prévoyait de mettre en place dès le 1er janvier 1994, un dispositif d'évaluation individuelle des compétences afin d'assurer, sur des critères objectifs, la prise en compte des qualités professionnelles"...

Page 4 de la même publication, colonne 2, aussi révélateur est le sous-titre : "avancement : lutter contre l'arbitraire"... et déjà et encore de dénoncer vivement l'absence de critères nationaux qui aboutit, (je cite encore) "à une juxtaposition, à un saupoudrage, à une gestion soumise à un rapport de forces entre l'Administration et les délégués en CAPA, puis en CAPN".

Du bulletin syndical n° 27 paru dernièrement, j'extrais de l'article consacré au tableau 1996 d'avancement à la hors-classe cette proclamation "procédures à revoir", le Secrétaire Général réitère ce qui précède et fait remarquer à plusieurs reprises "que nos avis ne sont pas pris en compte, qu'à aucun moment des critères clairs et transparents, communs à toutes les académies n'ont été définis et qu'en bout de course il s'agit (encore) d'une juxtaposition".

II - A Propos du mérite. Peut-il être un des éléments constitutifs du barème ? Le mérite est un concept subjectif - historiquement, il l'a toujours été - Peut-il être objectif ou mieux, objectivable ?

- Notons, au passage, que nous ne doutons pas d'être tous plus ou moins méritants, mais aux yeux de qui, et en fonction de quoi ?

- Notons encore que, ne doutant pas de nos missions, notre lucidité professionnelle nous permet de discerner les mérites et de distinguer les méritants !

A ce sujet, un délégué de Strasbourg a déclaré, avec beaucoup de respect sur ce thème de l'évalué : "Qu'il ne notera jamais un enseignant comme est noté actuellement un inspecteur de l'Éducation nationale". 1er paradoxe (appelé dans ce Conseil National parfois contradiction ou incohérence).

Nous sommes donc à la fois consommateur et producteur de mérite.

Autre aspect souvent cité, le mérite c'est l'expérience donc le mérite c'est : l'ancienneté,... la proximité de la retraite... ce qui pose le problème du dosage... Mais la valeur n'attend pas le nombre des années ! «déclare» un - jeune sans doute - collègue. Je renvoie à ce sujet à l'expression de J.P. Cuvelier, IEN adjoint dans l'Isère, qui croise dans sa réflexion : arbitraire, barème, mérite et proximité, (bulletin n° 27 du 11 mai 1996, page 2). J'invite également à lire ou à relire l'excellent article de Pierre Frackowiak dans un bulletin antérieur. Je fais référence également à l'une des rares contributions reçues, celle de la régionale de Rouen, du 9 mai 1996, qui pose le débat ainsi : "De fait, le débat est-il réellement entre le mérite et l'ancienneté ? N'est-il pas plutôt celui du mérite et de la proximité des "centres du Pouvoir" ?

Réponse d'un berger à une bergère ... chacun appréciera !

Ancienneté - pour ne pas dire expérience - et proximité font-elles partie du mérite ? Expérience serait affaire de temps ou d'âge, mérite serait affaire de proximité ? C'est là le 2ème paradoxe.

III - 3ème et dernier paradoxe

Qui regarde qui ? Ou mieux, qui scrute et note qui ? CAPA et CAPN, mêmes lieux institutionnels de gestion, de confrontation, voire d'affrontement. Lieux de division aussi, je m'explique : des délégués du personnel, j'insiste, par ailleurs Inspecteurs de l'Éducation nationale, rencontrant le temps de 2 ou 3 réunions un Président, représentant de l'Administration, par ailleurs, recteur. 3ème paradoxe ! La note rectorale est à son tour appréciée... et je retiens ce terme dans son ambiguïté la plus vaste. Il a été dit, ou il a été entendu, toujours lors du Conseil National, mais aussi dans d'autres instances : "Que penseriez-vous d'un enseignant, Messieurs les IEN, qui contesterait votre note ?" "A tel point que certains collègues vont préférer le barème rectoral (Nantes : CAPA)". Autres remarques : "Non-application de la Note de Service ministérielle par certains recteurs se sentant dessaisis de leurs pouvoirs et prérogatives en matière de notation, etc.".

Enfin, il est ressorti des débats ici même, que l'on ne peut dissocier le thème du mérite/barème des négociations en cours. La question se posant non seulement pour le passage à la hors-classe, mais aussi pour l'inscription sur la liste d'aptitude au corps des IPR-IA.

Il est dit à ce sujet pour résumer : "Ce n'est pas l'avancée qui est mise en cause, c'est la gestion qui est mauvaise !" La régionale de Toulouse déclare par exemple - autre contribution écrite : "être favorable à l'aboutissement des projets en cours".

Deux réserves cependant à ce sujet :
- les conditions d'accès au corps des IPR-IA doivent être claires et permettre, à terme, un véritable débouché de carrière pour tous les IEN, vers un corps unifié des Inspecteurs".
- "Des collègues pensent qu'il faut se battre pour une réelle revalorisation des traitements dès le départ (échelons de début et intermédiaires).

C'est le souci de la régionale de Nantes, et notamment de la Loire-Atlantique (17-05-96), et de la régionale de Bordeaux tenue le 10-05-96 à Mont-de-Marsan, qui posent la problématique de ce thème : "Un constat : l'iniquité du système actuel qui ne repose sur aucun élément objectif qui serait de nature à introduire un minimum de rationalité dans les procédures susceptibles de prendre en compte le mérite des IEN (accès à la hors-classe).
- Le contrat de travail n'est pas clairement explicité ni dans son contenu, ni dans ses critères d'évaluation.
- Le dispositif d'évaluation reste totalement subjectif, ou pour le moins mystérieux, dans la mesure où il ne s'appuie ni sur un rapport d'activité, ni sur un entretien d'évaluation.
L'absence de bases communes, servant de référence aux recteurs pour établir un tableau de classement académique, enlève toute crédibilité à l'élaboration d'une liste d'aptitude nationale et toute signification aux commissions paritaires.

Seule la non-promotion de certains, pour des raisons qui seraient clairement identifiées et signifiées par écrit aux intéressés, pourrait effectivement apparaître comme acceptable dans une procédure incluant la consultation des commissions paritaires.

Cela n'exclut pas pour autant de tenter d'objectiver les actes professionnels relevant de nos missions (référentiel de compétence).

Il conviendrait peut-être de rechercher un équilibre entre la prise en compte de deux évaluations relevant de deux instances (locale par l'IA-DSDEN et nationale par un IGEN) conduisant à apprécier la qualité du travail de l'IEN.

Ce qui suppose l'élaboration et la mise en place de principes et de critiques cohérents (complémentaires et nécessaires entre les deux instances évaluatives) :
- recherche et formulation de critères objectifs et objectivés ;
- évaluation qui soit le résultat d'une situation de dialogue."

Les IEN constatent et déplorent les graves difficultés rencontrées lors des CAPA du fait de l'arbitraire présidant à la constitution des lis-

tes établies par certains recteurs et qui engendre, au sein du corps, des rivalités entre personnes, entre catégories et entre académies.

M. Jutant s'étant déclaré prêt à réexaminer la question de la transparence et de l'équité des critères pour l'avenir, les IEN estiment que l'adoption d'un barème national s'impose.

Ils demandent au Conseil National de mandater le Bureau National pour négocier avec le Ministère l'application d'un barème dès 1997.

Cela a été repris en Conseil National par les expressions de logique républicaine, s'opposant à une logique régalienne, qui consisterait à définir un pourcentage ou un quota qui serait du fait ou du choix du seul recteur !

Y aurait-il des zones de partage, ou préservées, du mérite ?

Enfin, déjà évoqué précédemment à propos de la hors-classe, je rappelle que le Secrétaire Général, dans un mémorandum joint à la lettre envoyée le 10 mai 1996 à M. Jutant, a demandé, à propos de croisement, des précisions sur les critères qui seraient retenus.

Je conclus en disant qu'à travers les énonciations et les dénonciations des délégués, il a été réclamé avec vigueur et insistance, au nom de l'équité et de l'intérêt du corps et du syndicat, clarté, transparence et barème !

Je rappelle que nous avons reçu commande du Secrétaire Général, que je cite à nouveau s'adressant aux délégués du Conseil National 96 : "Entrons donc demain, c'est-à-dire cet après-midi, dans le champ des propositions et des décisions concrètes - nous ne pouvons pas botter en touche!"

Bernard LESPES distingue entre avancement différencié et codifié et le passage à la hors-classe "le tout ou rien". Le passage à la hors-classe est un passage à l'ancienneté avec quelques cas de passage pour mérite exceptionnel justifié par un rapport. Pour y voir clair, il faut disposer d'une évaluation claire du mérite qui soit acceptable. Mais cela n'est -il pas illusoire ? La deuxième idée est celle du barème. La troisième idée est celle d'un pourcentage qui serait réservé aux recteurs. Il propose, comme actions possibles, de ne pas siéger en C.A.P.A. et que les collègues qui, normalement, auraient dû être proposés et qui ne le sont pas, demandent systématiquement une audience au recteur.

Claude Pierret fait état du problème posé par l'inspecteur conseiller technique : le conseiller prend des risques qui peuvent retentir sur son mérite. Aussi sa parole sera-t-elle nuancée en classe normale. Par contre, la parole du conseiller hors classe sera une parole libérée. La situation est encore différente pour les IPR-IA dont l'ancienneté est différenciée. Il y a donc beaucoup de subjectivité et il ne faudrait pas en conséquence ne privilégier que l'ancienneté.

Maurice Ribeyrol revient sur l'idée d'un quota régalien accordé aux recteurs. Le mérite, si on le retient, ne peut s'apprécier que dans la durée alors que les gens qui nous notent - les recteurs - sont "éphémères" et ne s'inscrivent pas dans la durée.

"Les pratiques d'inspection, le sens du métier"

Léon-Paul Bouvet présente ensuite le rapport introductif sur l'Inspection et les pratiques du métier élaboré avec Maryse Le Moël, centré autour de la place de l'enfant dans l'espace local et le partenariat. Il s'interroge particulièrement sur la question de savoir si à l'Éducation nationale l'inspection "a du sens" , ou même, "donne du sens".

On ne peut s'interroger sur les pratiques d'inspection sans essayer de les replacer dans un contexte, dans une problématique éducative.

L'inspection a-t-elle du sens, donne-t-elle du sens, participe-t-elle de la construction du sens ?

Autrefois, l'inspection était un outil fort, au service d'un pouvoir centralisateur, lui-même fondé sur la volonté des républicains de construire, jusque dans les campagnes les plus lointaines, une République de citoyens responsables, éclairés et humanistes.

L'école est le pivot de l'unification linguistique et le creuset des valeurs républicaines. C'est en ce sens qu'elle reste pour nous un mythe fondateur.

Les inspecteurs y participent, ne ménageant ni leur peine, ni leurs semelles.

Ils jouissent, du coup, d'une auréole, en même temps qu'ils font sourire par leurs pratiques tatillonnes ; ils sont d'ailleurs eux-mêmes notés en conséquence.

Mais les rapports des inspecteurs, aussi bien que les rapports sur les inspecteurs restent secrets. Renseignent-ils même le pouvoir sur la conformité "au modèle" ?

Aujourd'hui, et depuis une bonne dizaine d'années, le discours sur l'inspection met en évidence la relation entre l'inspection individuelle et l'inspection collective ou inspection d'école. La synthèse de la départementale de Seine-Maritime pose le problème de la cohérence des actes d'inspection dans un système qui fait davantage fonctionner le faux-semblant que le "rapport" au réel. Qui lit les rapports et pour en faire quoi ? Quel est le sens politique de l'activité inspectorale ? Quel est le sens de notre métier ?...

En même temps, l'ouverture non maîtrisée de l'école aux agitations locales, aux violences familiales, aux errances sociales, impliquent les inspecteurs dans l'urgence et ne donnent guère de sens à leur action.

Ici, l'IEN reste reconnu par les enseignants, les parents et les mairies, dans son temps et à travers ses missions ; là l'IEN dépend du bon vouloir de son IA, rit lorsque celui-ci le "remarque", pleure le lendemain devant une critique acerbe, injuste et non maîtrisée. Les relations entre les IEN - qui gardent une maîtrise pédagogique et relationnelle - et les IA, qui l'ont perdue depuis quelques années, est en train de se détériorer car les deux missions se ternissent aux faux-semblants de la politique d'État

Du coup, les IEN ne peuvent guère rester les maillons d'une politique républicaine de l'école et courent le risque de se fondre dans les vents locaux, les sensibilités et les susceptibilités personnelles, dans des pratiques que personne n'évalue en fonction d'objectifs clairement énoncés.

Donner du sens, c'est signifier, hiérarchiser, objectiver, évaluer. Le ministère parle maintenant de projets de circonscription : mais y-a-t-il un projet de département ?

Pour qu'il y ait un plan, il faudrait définir d'année en année des objectifs à atteindre et des objectifs négociés en fonction des moyen et du temps. Il faudrait cesser les bricolages informatifs individuels et la modernisation-gadget. Il faudrait peut-être aussi faire l'état des lieux, de la réalité, à partir de documents communs et communicables. On se prend à rêver d'équipements standardisés et compatibles et d'une bureautique correcte.

Là aussi le collège des inspecteurs doit devenir une réalité non hiérarchisée, fonctionnelle, au service d'une politique départementale.

Les actes d'inspection doivent enfin s'inscrire dans une politique nationale de service public pour tous les IEN : IEN-1D, IEN-ET et IEN-IO. Politique, dans ces derniers secteurs,qui est, jour après jour, remise en cause par les mécanismes de l'économie libérale en matière de formation continue, d'orientation et de formation professionnelle.

Maryse Le Moël affirme que dans le domaine de l'enseignement technique la formation professionnelle est à deux doigts de la privatisation et qu'il n'y a plus que les syndicats de l'Éducation nationale pour défendre le Service public. Elle insiste sur la nécessité de voir la formation professionnelle prise en charge par l'État de manière forte.

"La responsabilité"

Michel Le Bohec en présente le rapport introductif, justifiant la pertinence de ce thème par l'affaire de Grenoble, et en précisant les thèmes à approfondir (activités - actes professionnels - les lieux - les équipements - les intervenants...)

Responsabilité se conjugue couramment avec sécurité. L'exercice de nos fonctions nous conduit à prendre des responsabilités, à ren-

dre compte de nos actes professionnels qui ont à voir avec la sécurité des élèves ou même des enseignants.

Pour assumer ces responsabilités, nous devons les identifier clairement, à la lumière de nos attributions et de nos compétences, ce qui devrait nous amener, avant de formuler un avis ou de donner une autorisation, à nous interroger pour savoir si, de par notre statut ou de par une délégation dûment reçue, il nous appartient bien de donner cet avis ou cette autorisation. Nous devons nous interroger aussi sur les compétences et sur les actes professionnels effectués qui nous permettent de donner tel ou tel avis.

Ainsi, à l'évidence, l'avis demandé à l'inspecteur sur l'état de santé de certains enseignants (note de service n° 86-101 du 5 mars 1986 - cf. L'inspection, Réalités et Prospective du 11 avril 1996) ne relève pas de notre compétence, et nous pouvons, au mieux, donner non pas un avis mais l'impression que nous avons de cet état de santé, et cela devrait transparaître dans les formulations utilisées si nous donnons réponse à la demande.

Mais pourquoi, aujourd'hui, cette préoccupation quant à notre responsabilité ? Il y a tout d'abord un déclencheur, l'accident dramatique du Drac en Isère, suivi de la mise en examen de collègues inspecteurs, IEN et IA DSDEN.

Il y a aussi une sensibilité de plus en plus forte de la société quant aux risques encourus par les élèves et les enseignants lors des activités scolaires ; la mise en place de l'Observatoire National de la Sécurité des Établissements Scolaires en témoigne.

Plus fondamentalement, nous trouvons l'évolution du système éducatif (développement des classes Environnement, multiplicité des intervenants, développement des équipements, en particulier dans les établissements d'enseignement technique ou professionnel), sur un fond de décentralisation, avec pour conséquence l'évolution et l'extension de nos missions.

Une nécessaire clarification s'impose, quant aux champs du système éducatif concernés et à nos actes professionnels.

En ce qui concerne ces champs, ils s'expriment en termes d'équipements et de personnes et recouvrent :
- les activités sur le temps scolaire ;
- les activités facultatives (voyages, sorties) ;
- les constructions et équipements scolaires ;
- les intervenants extérieurs en terme de lieu, de temps...

Pour ce qui est de nos actes professionnels, nous pouvons distinguer :
- les avis (sur quoi portent-ils précisément ? A partir de quelles investigations sont-ils donnés ?)

Que recouvre en effet un avis favorable pour une classe Environnement ?

Que le projet pédagogique est convenable ? Que l'encadrement est satisfaisant ?

Que les locaux sont conformes et répondent aux normes de sécurité ?

Que les sorties prévues ne présentent pas de risques particuliers ou tout à la fois ? Difficile de répondre. Où est notre compétence ? Comment est-elle traduite dans l'avis ? Cet avis ne doit-il pas être explicite et indiquer les points sur lesquels il porte ?

- Nos réactions aux informations reçues des établissements scolaires ou aux constats effectués dans ces établissements ;
- les autorisations données pour certaines activités.

Il ne s'agit pas ici de prendre position sur ces points, mais d'engager une mise à plat de ces situations, des textes qui les réglementent, de préciser où se trouve notre responsabilité, de rechercher quelles dispositions prendre pour l'exercer au mieux, mais aussi, si nécessaire, de demander au ministère que des précisions soient apportées, que des circuits de décision soient reconsidérés, que des informations soient diffusées, que des formations soient organisées.

C'est là un travail important qui va s'engager d'ici notre prochain congrès dans chaque académie et département et qui n'est pas sans rejoindre une mise à plat et un affichage de l'ensemble des missions qui nous sont confiées.

Amorce de débat

Patrick Lambert (Rouen) se demande si un expert juridique ne pourrait pas nous aider à pointer lesquels de nos actes engagent notre responsabilité.

Bernard De Gunten se montre du même avis et propose que nous ayons une formation juridique.

Roger Bordage réclame également une aide juridique et précise qu'il faut distinguer entre responsabilité et sécurité.

Annie Capron estime et craint que l'accident du Drac ne conduise à un blocage du système.

Michel Marucelli précise que l'affaire du Drac est venue surtout nous rappeler brutalement que notre responsabilité personnelle est engagée à travers nos actes professionnels et quelles que soient nos fonctions, comme tout citoyen de ce pays. Pour éviter que cela ne conduise à un blocage des initiatives comme du système, il est important que nous examinions les textes réglementaires pour aboutir à une clarification des responsabilités qui sont les nôtres. C'est l'objet du travail proposé par Michel Le Bohec, qui sera à mettre en regard de la responsabilité personnelle, définie par le Code Pénal. Les demandes exprimées en termes de formation seront transmises aussi bien en direction du ministère qu'en direction de la FEN.

Clôture du Conseil National

Michel Marucelli remercie les participants pour la qualité des interventions. Le temps nécessaire à l'approfondissement de la réflexion a été pris.

Celle-ci servira de base aux travaux du prochain congrès qui arrêtera les positions et fixera les orientations syndicales.

C'est le signe que nous sommes en bonne voie dans la construction du syndicat unique des Inspecteurs. A ce propos, il rappelle l'échéance des prochaines élections professionnelles pour les IPR-IA, où tous les militants doivent porter un effort particulier, au niveau local comme au niveau national.

Il est incontestable que des progrès sont à faire, dans de nombreux domaines, mais ce qui est à mettre en avant c'est la dynamique que nous avons initiée et impulsée et qui est désormais irréversible.

Il remercie, pour cela, tous les responsables académiques et départementaux pour le travail accompli en coopération avec le Bureau National.

Mobilité : enfin !

LOI n° 96-452 du 28 mai 1996 portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire
L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :
...
Article 27
...
II - Les fonctionnaires intégrés dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale en application des articles 34, 41 et 42 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié sont dispensés de la condition de mobilité exigée pour leur inscription au tableau d'avancement.
...
La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.
Fait à Paris le 28 mai 1996

Journal Officiel du 29 mai 1996

Sont concernés tous les IEN titulaires ou stagiaires à la date du 18 juillet 1990, mais aussi les lauréats du concours de recrutement de1990 et pour les IEN-IO ceux du concours de 1991

Article 34 - Sont intégrés dans les corps créés par le présent décret, dans les conditions fixées aux articles 35 et 36 ci-dessous, les personnels appartenant, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, à l'un des corps suivants :

- Inspecteurs départementaux de l'éducation nationale régis par le décret n° 88-643 du 5 mai 1988 modifié;
- Inspecteurs de l'enseignement technique régis par le décret n° 72-585 du 4 juillet 1972 modifié;
- Inspecteurs de l'information et de l'orientation régis par le décret n° 72-310 du 21 avril 1972 modifié ;
- Inspecteurs principaux de l'enseignement technique de classe exceptionnelle régis par le décret n° 63-1198 du 2 décembre 1963 modifié ;
- Inspecteurs d'académie régis par les décrets du 7 mai 1938 et n° 63-1197 du 2 décembre 1963 modifié.

Article 41 - Il sera procédé en 1990 aux recrutements dans les corps énumérés à l'article 34 ci-dessus, conformément aux dispositions en vigueur antérieurement à la date de publication du présent décret, les intéressés étant, après titularisation dans ces corps, intégrés et reclassés dans l'un des corps régis par le présent décret en application des dispositions des articles 35 à 37 ci-dessus.

Article 42 - Il sera procédé en 1991, en sus des recrutements prévus par le présent décret, à des recrutements distincts d'inspecteurs d'académie et d'inspecteurs de l'information et de l'orientation suivant les dispositions en vigueur antérieurement à la date de publication du présent décret. Les intéressés seront, après titularisation dans ces corps, intégrés et reclassés dans l'un des corps régis par le présent décret en application des articles 35 à 37 ci-dessus.

Pour les IEN recrutés à partir de 1991 (1D et ET) et 1992 (IO), la clause de mobilité s'applique selon les modalités de l'arrêté du 23-10-95

Nature et durée des fonctions exercées par les IEN pour répondre à l'obligation de mobilité

Article 1 - Pour répondre à l'obligation de mobilité prévue aux articles 17 et 24 du décret du 18 juillet 1990 susvisé, les inspecteurs de l'éducation nationale doivent avoir exercé dans deux affectations. L'exercice des fonctions sur une affectation comportant des extensions de compétence dans une ou plusieurs académies vaut pour deux affectations.

Article 2 - La durée d'exercice des fonctions sur chacune des deux affectations prises en compte au titre de l'obligation de mobilité doit avoir été d'au moins deux ans.

Article 3 - Les missions exercées par les inspecteurs de l'éducation nationale en plus de leurs fonctions, de manière continue ou discontinue, au niveau académique ou départemental peuvent être prises en compte au titre de l'obligation de mobilité, lorsqu'elles présentent une durée d'au moins deux ans et procèdent d'une décision du recteur ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 4 - Les fonctions exercées par les inspecteurs de l'éducation nationale en position de mise à disposition ou de détachement peuvent être prises en compte pour l'appréciation des conditions exigées aux articles 1 et 2 du présent arrêté, si elles sont compatibles avec les missions du corps des inspecteurs de l'éducation nationale.

Article 5 - Les dispositions de l'arrêté du 6 mai 1991 fixant la nature et la durée des fonctions exercées par les inspecteurs de l'éducation nationale pour répondre à l'obligation de mobilité sont abrogées.

Article 6 - Le directeur des personnels d'inspection et de direction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris le 23 octobre 1995

De l'affectation sur poste apprentissage

La dernière CAPN a fait apparaître de façon claire un malaise parmi les IEN affectés, ces dernières années, à l'issue de leur formation, sur poste apprentissage.

En effet, si l'on considère la promotion 93-94, les IEN Économie et Gestion et STI ont été affectés, pour près de 86 % d'entre eux, sur poste apprentissage, alors qu'aucun d'entre eux ne l'avait demandé en premier voeu. Près des 2/3 ont demandé leur mutation lors du mouvement 1996, et leur premier voeu, souvent le seul, portait sur un poste non étiqueté apprentissage, même si parfois cette demande risquait de les éloigner de leur résidence familiale. De façon générale, pour les autres promotions, les demandes de mutation portent également sur des postes hors apprentissage. Le contraire est plutôt exceptionnel. Il devient donc urgent de s'interroger.

Plusieurs raisons à ce malaise. Tout d'abord, parce qu'au moment du concours de recrutement, les futurs IEN n'ont reçu aucune information sur cette possibilité d'affectation et que, lors de la réunion de rentrée au centre de formation, l'administration a parfois répondu aux stagiaires qu'ils pourraient exclure de leurs voeux les postes apprentissage. Mais comment pouvaient-ils le faire si l'on considère le nombre de postes vacants pouvant être offerts à ceux qui sortent de formation ? Aujourd'hui encore des candidats au concours ne s'attendent nullement à intervenir en CFA. Aussi, là encore, est-il urgent d'informer les candidats de cette possibilité d'affectation.

Ensuite, parce que le nombre très faible de journées de formation consacrées à l'apprentissage n'a pas permis de les préparer à la tâche qui les attendait en académie ; environ 3 journées de formation en 1993-1994, 4 journées en 95-96.

Enfin, si dans la plupart des académies les IEN interviennent à la fois en CFA et en Lycée Professionnel, la répartition des services n'est pas aussi évidente qu'on pourrait le penser. Bien souvent le fait de leur permettre d'intervenir en lycées professionnels ne constitue qu'une charge supplémentaire, leur service en apprentissage ne pouvant être allégé pour autant ; l'équilibre ne pourrait se réaliser que si tous les Inspecteurs intervenaient en apprentissage.

Alors, afin d'envisager le métier plus sereinement, un certain nombre de décisions - parmi lesquelles un réétiquetage rapide des postes et une meilleure prise en compte de l'apprentissage dans la formation - pourraient certainement faire évoluer cette situation de façon positive pour les personnels et la formation professionnelle en général. En effet, il devient aberrant d'intervenir sur un seul champ et la mixité des services devient une nécessité absolue si l'on veut parvenir à une certaine cohérence de la formation professionnelle. De plus, le réétiquetage est l'occasion d'une réflexion sur la réorganisation du travail. Mais cette mesure devra être accompagnée de décisions rapides sur l'assouplissement des critères de mobilité.

La note de service du 10 mai 1995 parue au B.O. n° 20 du 18 mai 1995 précise bien que «l'intervention des corps d'inspection à compétence pédagogique (IPR-IA, IEN) s'effectuera aussi bien en formation initiale sous statut scolaire qu'en apprentissage et en formation d'adultes». Or, un an après la parution de ce texte, beaucoup trop de situations difficiles subsistent pour les collègues IEN. Le nombre accru de demandes de mutation visant à quitter les postes apprentissage est bien la preuve d'un malaise.

La formation des IEN, prévue dans la même note de service, ne semble pas être réalisée. Une fois de plus la formation sur le tas est la règle avec les conséquences néfastes qu'elle génère.

L'approche par filière disciplinaire, dont on parle beaucoup dans les notes ministérielles et aussi dans le cadre de la formation des inspecteurs, ne pourra se faire efficacement que dans le cadre d'un corps unique aux missions diversifiées, revendication du SI.EN depuis sa création mais aussi des syndicats qui l'ont constitué.

Marie-Paule COLLET
Le 11 mai 1996

FOUCHER LYCÉES PROFESSIONNELS

SPÉCIAL RÉNOVATION

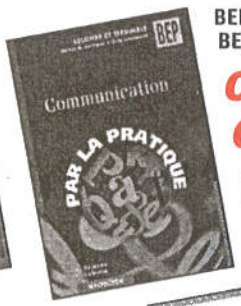

BEP métiers du secrétariat
BEP métiers de la comptabilité

Collection Itinéraires
Collection Par la pratique

Deux collections au choix, deux approches pédagogiques pour les pôles Communication, Organisation, Activités commerciales et comptables, Économie-Droit.

P0256

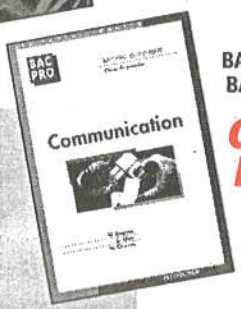

BAC Professionnel secrétariat
BAC Professionnel comptabilité

Collection Les professionnels

Une nouvelle collection d'ouvrages correspondant à la finalité très professionnelle des deux nouveaux baccalauréats.

Une offre complète, cours, entraînements, révision. De nouvelles collections de cours, des pochettes d'activités avec les FOUCHER Pochette, et dès la rentrée des supports de révision avec les nouveaux Plein Pot Mémo.

Guide de la rénovation

Ce guide expose de façon claire les idées-forces de cette rénovation et propose une lecture commentée des référentiels, de l'organisation des enseignements et des épreuves d'examen.

Concours IPR-IA 1996 Admis : 1 seul IEN !

Allemand

1 - BERNADY Jean-Pierre	Créteil
2 - HULBERT Marie-Claude	Besançon
3 - QUATREVILLE Claudine	Paris
4 - SERIN Jacqueline	Clermont-Ferrand
5 - ROQUES Chantal	Adm Centrale
6 - BISCONS Norbert	Montpellier

Anglais

1 - PAUL Patrice	Nancy-Metz
2 - GAILLARD Geneviève	Bordeaux
3 - KUNEMANN Danielle	Versailles
4 - ROMNEY Robert	Antilles-Guyane

Arts Plastiques

1 - DUCLER Patrick	Caen
MOIRIN Jean-Yves	Orléans-Tours
3 - VIEAUX Christian	Lille

Biologie-Géologie

1 - DELAHAYE Sylviane	Lille
2 - BARRE Jean-Pierre	Rouen
Liste complémentaire	
1 - LAVAREC Isabelle	Polynésie Française
2 - MUZELLEC OLivier	Lille

Économie - gestion

1 - AMARE Marie-France	Toulouse
2 - CONSTANS Claude	Nelle Calédonie
3 - CAPITAN Pierre	Grenoble

Éducation physique et sportive

1 - AUBIN Nicole	Nancy-Metz
2 - PASTEUR Rémy	Besançon
3 - BOZICEZ Antoine	Nancy-Metz
4 - MESTEJANOT Didier	Dijon
5 - VIDECOQ Michel	Toulouse

Espagnol

1 - BEAUVALLET Dolorès	Versailles
2 - ALLAFORT Françoise	Poitiers
3 - CAPDEVILA Lauro	Orléans-Tours
Liste complémentarie	
1 - RABOUILLE Lydia	La Réunion

Établissements et vie scolaire

1 - BENEFICE Jean-Luc	Besançon
Liste complémentaire	
1 - TIQUET Philippe	Orléans-Tours
2 - FLAVIER Jacques	Toulouse

Histoire- géographie

1 - GACHET Marie-Claire	Grenoble
2 - BEGOT Françoise	Antilles-Guyane
3 - TORRE Évelyne	Corse
4 - LANCELOT Guy	La Réunion
5 - NEUVILLE François	Hors académie
Liste complémentaire	
1 - LANDI Élisabeth	Antilles-Guyane

Lettres

1 - MONSEILLIER Marie-Ange	Orléans-Tours
2 - FELIX Maryvonne	Caen
3 - WINTER Geneviève	Strasbourg
4 - PARAILLOUS Nicole	Bordeaux
5 - KLEIN Catherine	Paris
6 - BARBE Christian	Poitiers

Mathématiques

1 - MEYER Étienne	Strasbourg
2 - LABROUE Francis	Paris
3 - COURBON Denise	Lyon
4 - JOLIVOT Michel	Dijon
5 - THIRY Michel	Nancy-Metz
6 - REVILLON Georges	Lyon
Liste complémentaire	
1 - DETILLEUX Daniel	Dijon
2 - BERTHON François	Poitiers

Sciences physiques

1 - VIGNERON Michel	Clermont-Ferrand
2 - MARSTEAU Dominique	Grenoble
3 - LAGUILLIER Jean-Marc	Créteil
Liste complémentaire	
1 - BALLINI Pascal	Grenoble

Sciences économiques et sociales

1 - CAUCHE Philippe	Lille
Liste complémentaire	
1 - FENET Catherine	Versailles

Sciences et techniques industrielles

1 - DIVERCHY Jean-Jacques	Lille
2 - MOULINOT Danièle	Clermont-Ferrand
RUBAUD Marc	Toulouse
4 - GISLOT Alain*	Créteil
5 - ANDRAULT Guy	Poitiers
MAMESSIER Alain	Lyon
Liste complémentaire	
1 - MARCANT André	Aix-Marseille

* seul IEN admis

Congrès de la J.P.A.

Un congrès autour des valeurs

Lors du congrès de la JPA qui s'est tenu à LAON fin mai, j'ai été amené à exprimer au nom de notre syndicat le soutien des inspecteurs de l'éducation nationale auprès des militants des oeuvres complémentaires de l'école.

J'ai rappelé que, dans notre pays laïc, nous avions tous un devoir de vigilance dans l'organisation des droits de l'enfant à l'éducation mais aussi aux loisirs et aux vacances. Contrairement aux illusions que certains pourraient encore entretenir autour d'une recherche d'indépendance avec les collectivités territoriales, tout, dans cette organisation des droits de l'enfant doit procéder de l'école c'est-à-dire du lieu unique de construction avec les enfants, pour tous les enfants, des valeurs de citoyenneté.

La complémentarité avec l'école prend alors tout son sens et passe, dans chaque département, par une reprise de cette problématique entre la JPA et les inspecteurs. Il ne s'agit pas seulement de la relation mondaine avec la hiérarchie. Il s'agit maintenant de refonder, autour du projet d'école laïque et républicaine, la mission d'Éducation qui s'inscrit dans l'espace et le temps scolaire mais qui les dépasse.

Il est fondamental que les inspecteurs assument dans le cadre du collège des inspecteurs, le pilotage d'une politique éducative de l'aménagement du temps de l'enfant qui n'a pas que des implications financières et organisationnelles, mais qui a beaucoup à voir avec la volonté d'une recherche de cohérence éducative, de citoyenneté et de défense des droits de l'enfant.

Le syndicat des Inspecteurs se doit maintenant d'approfondir une réflexion nationale avec le partenaire « naturel » qu'est la JPA.

Léon-Paul Bouvet

Problème d'impression : mutations Premier degré et hors classe, erratum

(Bulletin n° 27)

NANTES

Loire-Atlantique

Fort Pierre	St. Herblain-C.	Ancenis	Huvet R. (IO s/rés.)

Maine-et-Loire

		Cholet III AIS	Le Guével Anne

Sarthe

Moret Denise	Le Tampon I	Le Mans IV	Lherbiez Marc (IO)

Vendée

Roux Michel	Nîmes IV-IUFM	La Roche/Yon AIS	Marucelli Michel

NICE

Var

Jam René	Sainte-Maxime	Toulon AIS	Quinchon Dom.
		Toulon centre	Marangoni Gilbert

ORLEANS-TOURS

Indre

Gratadour Max	Ussel	La Châtre	vacant

Indre-et-Loire

Bourgeois J.-P.	Tours sud	Luynes-Fond. IUFM	vacant
Fillâtre Mireille	Castelnaudary	Tours sud	Bourgeois J.-Pierre
Ripoche J.-Louis	Langeais	Tours V	transform poste
Weber Maurice	Tours centre	Tours IV	transform poste

Loiret

Desbrosses Gilles	Orléans sud	Pithiviers	vacant

A la hors-classe il fallait lire en 61ème position :

ARBEY Charles et non ^^^^^^^^^^^ Charles

Lettre au Président de la République

PARIS, le 10 mai 1996

Le Secrétaire Général

à

Monsieur Jacques CHIRAC Président de la République française

Palais de l'Élysée 55, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience afin de vous exposer la situation dans laquelle se trouvent nos collègues inspecteurs retraités depuis la publication, le 18 juillet 1990, du décret portant statuts particuliers des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie et des inspecteurs de l'éducation nationale.

La profonde injustice dont les collègues retraités sont victimes résulte de la transformation des corps à grade unique préexistants - Inspecteurs Départementaux de l'Éducation Nationale, Inspecteurs de l'Enseignement Technique et Inspecteurs de l'Information et de l'Orientation - en un corps unique des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, corps constitué de deux classes. L'ensemble des inspecteurs a été reclassé dans ce nouveau corps, mais sans effet financier pour les inspecteurs retraités qui n'ont pas eu accès à la hors-classe.

Notre organisation syndicale, dès l'ouverture des consultations sur le nouveau décret et sans relâche depuis sa publication, n'a cessé de dénoncer ce qui lui est apparu comme un véritable contournement des articles du Code des pensions civiles et militaires relatifs à la péréquation et à l'assimilation.

De multiples démarches, audiences et rencontres directes ont été entreprises auprès des responsables gouvernementaux successifs, tant en direction des ministres de la Fonction publique que de l'Éducation nationale et, récemment encore, auprès de M. François BAYROU.

Les réponses que nous avons obtenues, d'attente en refus, ont toutes été fondées sur des arguments de nature exclusivement administrative ou économique, alors que nous espérions une prise de conscience objective de notre mécontentement légitime.

L'ensemble des inspecteurs, retraités et en activité, ressent les dispositions prises comme une profonde injustice à l'égard de fonctionnaires qui n'ont, en aucun cas, démérité mais qui, bien au contraire, ont contribué avec loyauté et efficacité à la promotion et au rayonnement de l'École.

C'est ce que la délégation que vous voudrez bien recevoir exprimera en vous remettant, tout à la fois, un dossier technique justificatif et l'abondant courrier reçu sur une question à laquelle nous n'avons obtenu, à ce jour, d'autres réponses que techniques et dilatoires, mais à laquelle notre organisation attache la plus haute importance.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande et dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma haute considération et à mon profond attachement à l'École de la République.

Michel Marucelli

Retardataires : il est encore temps de nous envoyer la lettre publiée dans le bulletin n° 26

COMMUNIQUE

CEFILM prête gratuitement plus de 100 films, toute l'année, sur de nombreux sujets d'actualité.

Sur simple appel téléphonique ou par fax, tout formateur peut réserver le film de son choix.

Le catalogue CEFILM 96 s'obtient gratuitement en composant le (1) 49 48 65 63.

"Auto-pub"

Collègues syndiqués qui publiez, cet encart vous est réservé.

Adressez-nous quelques lignes de présentation de vos ouvrages.

Nous nous ferons un plaisir de les publier dans l'espace qui vous est ici offert.

Billets... SVP !

Petit récit de la vie d'un inspecteur suivi de considérations diverses qui n'engagent que le héros-narrateur de cette aventure

Soucieux de transmettre aux professeurs les directives pédagogiques de Monsieur le Doyen de l'Inspection Générale des Lettres, et suivant la recommandation de Monsieur l'Inspecteur Général correspondant de l'Académie de Lille, j'ai participé à un stage national préparatoire à la mise en place des nouveaux programmes des Baccalauréats Professionnels.

La réunion s'est tenue à Toulouse les mardi 30, mercredi 31 janvier et le jeudi 1er février.

Je sais, pour l'avoir vécu il y a deux ans, qu'il vaut mieux éviter de négocier un trajet en avion, même quand vous avez trouvé un tarif bon marché qui, outre qu'il préserve des journées de travail, diminue le nombre de nuitées et de repas à rembourser. La démonstration n'est jamais aisée à opérer et votre attitude risque de paraître éminemment mercantile.

Aussi ai-je répondu aux directives académiques et me suis-je procuré un aller et un retour en seconde classe. J'ai pris l'habitude de faire établir mes titres de transport dans la petite gare près de mon domicile. Il n'y a pas d'attente au guichet, on peut stationner aisément et on ne doit pas acquitter les taxes liées à la rénovation de la gare (et oui, ça existe même si le détail ne figure pas sur votre billet). L'agent de la SNCF m'a proposé d'appliquer le tarif Joker... J'ai accepté...

Erreur fatale. En bonne narratologie, cela s'appelle l'élément perturbateur c'est-à-dire l'événement qui va déclencher un certain nombre de péripéties propres à constituer la matière d'un récit.

Ayant opté pour le récit réaliste, je ne peux épargner à mon lecteur force détails qui doivent construire peu à peu cet univers romanesque dans lequel je l'entraîne.

Mon titre de transport était ainsi établi :
le lundi 29 janvier :
T.G.V. Lille-Paris
Départ 11h01 Arrivée 12h02

Prix : 180,00 F

T.G.V. Paris-Toulouse
Départ 14h05 Arrivée 19h03
Prix : 250,00 F

Une remarque au passage : notez le faible écart de prix pour des distances bien différentes. L'académie de Lille a bien le tort de se situer là où elle est par rapport à Paris. Ce ne sont pas les trains obligés de venir chez nous qui vous dirons le contraire !

Le vendredi 2 février
T.G.V. Toulouse- Paris
Départ 6h09 Arrivée 11h25
Prix : 250,00 F

T.G.V. Paris-Lille
Départ 13h01 Arrivée 14h01
Prix : 180,00 F

Tout se passa très bien jusqu'au voyage de retour. Il me fut impossible de prendre le train Paris-Lille à l'heure prévue. Je savais que le billet Joker de 180,00 F ne pouvait être ni échangé ni remboursé et, comme l'attente aux guichets me ferait manquer aussi le train suivant, je pris sur le quai un billet dont le prix (environ 250,00 F) fut majoré d'une taxe pour confection du titre de transport (40,00 F).

Quelques jours plus tard, je me mis à remplir mes états de frais. Après consultation du serveur Minitel de la SNCF, un rapide calcul fit apparaître que le total des sommes que j'avais déboursées correspondait à une vingtaine de francs près au plein tarif de la seconde classe appliqué pour le même voyage, aux mêmes heures.

Deux solutions s'offraient à moi. L'une consistait à raconter toutes ces péripéties aux services financiers. Je compris vite que ce n'était pas la bonne solution. Vous-même, qui habituellement me prêtez une oreille attentive, trouvez déjà cette lecture bien longue et fastidieuse. De plus, je savais que le remboursement du ticket Joker non utilisé ne pouvait être pris en compte et que je perdrais 180,00 F dans cette affaire. J'optais pour l'autre solution qui consistait à ne pas fournir le titre de transport et à indiquer le tarif normal d'un voyage en seconde comme les textes le prévoient.

Quelle naïveté ! Si le remboursement s'effectue bien sur la base d'un tarif de seconde classe, nulle part il n'est indiqué qu'il s'agit des T.G.V., même du niveau de tarification le plus bas. Il faut comprendre que le tarif considéré est celui d'un train de type Corail, même quand il n'en existe plus sur la ligne empruntée. Il s'agit d'un prix au kilomètre que n'applique plus la SNCF sur la plupart des grandes lignes. Ayant omis de mieux me renseigner sur les règles du jeu, je n'apparaissais plus vêtu de probité candide et de lin blanc mais avais pris l'aspect d'un margoulin.

L'histoire ne mériterait d'être contée si elle s'était arrêtée là. L'épisode suivant est plus savoureux. Faute de titre de transport, on ne prenait pas en compte les horaires que j'avais indiqués. Je n'étais donc pas parti à 11 h le lundi matin mais le lundi soir à 20h30 pour un voyage d'une douzaine d'heures (c'est un train Corail, n'oubliez pas) en seconde classe, sans couchette (mais était-ce bien nécessaire de réserver une couchette dans un train qui n'existe pas ?). J'avais dû traverser Paris aux environs de minuit et arriver à Toulouse vers neuf heures, rencontrant, valise à la main, Messieurs les Doyens de l'Inspection Générale de Lettres et d'Histoire-Géographie ainsi que Monsieur le Recteur Joutard, sans avoir pu faire un brin de toilette et sans avoir enfilé un pantalon moins défraîchi.

Voyage dans un train virtuel, à un tarif virtuel.

Voyage dans un train virtuel, à un tarif virtuel. Pas de problème, dans le domaine de la cybernétique nous sommes en avance.

Et pour que cette histoire soit riche d'enseignements, je vous livre les tarifs pratiqués quand nous sommes convoqués à un stage national. Ces montants sont supérieurs à ceux appliqués aux stagiaires mais inférieurs à ceux appliqués lorsque nous sommes en mission.

Nuit + petit déjeuner : 210,00 F
Repas du soir : 82,00 F
Repas du midi : 41,00 F

(Je vous avais prévenus que nous étions dans une oeuvre réaliste qui n'hésite pas à s'attarder sur des descriptions d'une grande cruauté qui peuvent choquer des lecteurs à l'âme sensible).

Pour le repas du midi, on fait la supposition que nous sommes accueillis par les services de restauration d'un établissement scolaire ou universitaire. Ici, nous inventons le domaine du semi-virtuel : à Toulouse, la cantine ne pouvait accueillir qu'une cinquantaine de personnes et il y avait une centaine de participants.

Ne voulant pas écrire une saga, j'arrêterai là le récit de ce voyage et l'exposé de ses conséquences pécuniaires. Je ne chercherai pas à en modifier le dénouement et ne réclamerai rien d'autre que ce que j'ai obtenu, quitte à laisser penser que cela correspondait bien à mon dû. Tout cela est juste écrit pour l'édification des foules.

Pour une conclusion en forme de morale.

Il est rassurant de constater que des vérifications efficaces empêchent que soient dilapidés les deniers de l'État.

Il est regrettable de constater que ce ne sont pas les deniers de l'État qui étaient en cause dans cette histoire mais bien les miens. Ce stage a eu lieu, j'y ai participé (voir le certificat de présence signé par Monsieur le Doyen), et ne possédant aucune remise sur les moyens ordinaires de lévitation, je n'ai pu accomplir ce déplacement aux heures auxquelles on me dit que je me suis déplacé, dans les conditions qu'on m'impose, à un tarif que ne proposent pas les guichets de la SNCF.

Épilogue

Mon cartable s'est décidé à recracher des vieux billets de métro et de train. J'ai retrouvé un ticket sur quatre. Il prouve l'heure de mon départ. Je ne le communiquerai pas car cela renforcerait l'image d'un inspecteur bien mesquin, d'un privilégié âpre à réclamer son dû.

Michel Engloo
Lille